

12 FEVRIER 2019

CONVOCATION : Ce jour, le 06 FEVRIER 2019 Nous Maire de la Ville de LAGNY-SUR-MARNE, certifions avoir convoqué le Conseil Municipal en séance publique, pour le **MARDI 12 FEVRIER 2019 à 19 heures** dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, avec l'ordre du jour suivant :

Jean-Paul MICHEL
Maire de Lagny-sur-Marne

SOMMAIRE

- <u>Nomination du secrétaire de séance</u>	3
01 <u>Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018</u> – Adoption	4
02 <u>Communication du Maire</u> - Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014 et de la délibération n°3 du 07 juin 2017, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales	6
03 <u>Plan Communal de Sauvegarde (PCS)</u>	21
04 <u>Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</u>	24
05 <u>Rapport d'Orientations Budgétaires 2019</u>	31
06 <u>Exposition "Léo GAUSSON, Maximilien LUCE pionniers du néo-impressionnisme"</u> – Tarifs	45
07 <u>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)</u> – Approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 décembre 2018 relatif au transfert des produits de fiscalité intercommunale	47
08 <u>Acquisition de la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d'Or</u>	48
09 <u>Changement de dénomination de l'impasse de ROTHSCILD en rue Simone VEIL</u>	50
10 <u>Convention de groupement de commandes avec la commune de Saint-Thibault-des-Vignes</u> - Entretien des terrains sportifs	51

11	<u>Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d'artifice le 13 juillet 2019</u>	52
12	<u>SIPPEREC</u> – Elargissement à la centrale d'achat SIPP'n' CO	53
13	<u>Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Chessy</u> - participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Chessy	56
14	<u>Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Serris</u> - – participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Serris	57
15	<u>Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) - Interventions des "DUMISTES" sur le temps scolaire</u>	58
16	<u>Frais pédagogiques liés au compte personnel de formation</u> – Fixation des modalités de prise en charge	59
17	<u>Convention de mise à disposition d'un chien de défense pour la Police Municipale</u>	60
18	<u>Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences</u>	62
19	<u>Recrutement de jeunes dans le cadre de chantiers-jeunes</u>	63
20	<u>Tableau des effectifs des emplois permanents</u> - Ouverture d'emploi	65
21	<u>Tableau des effectifs des emplois permanents</u> - Fermetures d'emplois	65
22	<u>Questions écrites</u>	67

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 FVRIER 2019 s'est réuni en séance publique **MARDI 12 FEVRIER 2019 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : M. AUGUSTIN, Mme SERT, Mme NEILZ, M. JAHIER, Mme FENZAR, M. MONOT, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme BLANCHARD, M. ZOUAOUI, M. ROUSSILLON, Mme POULLAIN, M. BARBIER, Mme MOREAU (jusqu'au point 4), M. CHAUVEAU, Mme LIBERMANN (sauf points 5 et 6),

Mme HUGER, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme MARILLIER, Mme AMEGAN, M. ROZOT, Mme POQUET-HELFER, M. LOPEZ, M. GREE, M. GADAN.

Pouvoirs :

M. BONNET
Mme MOREAU (à partir du point 5)
M. GAUDEFROY
M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA
Mme LIBERMANN (points 5 et 6)
M. RIZKI
M. ARCHIDEC
M. BERNASCON
Mme SAILLIER

A M. GIRARD
A Mme HUGER
A M. CHAUVEAU
A M. MONOT
A Mme PUNTEL
A. Mme FENZAR
A M. AUGUSTIN
A M. LOPEZ
A M. GREE

Absent :

M. HERRERO

M. le Maire déclare ouverte, à 19h04, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. GADAN secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

M. Le Maire introduit la séance en évoquant "Les propositions de Lagny" dans le cadre du Grand Débat. La Ville de Lagny-sur-Marne a adhéré à la proposition du Président de la République et du Premier Ministre d'organiser des débats autour des quatre thèmes prédéfinis. La première réunion qui a eu lieu le 31 janvier 2019 a réuni entre 250 et 300 personnes autour de quatre ateliers qui disposaient d'une heure pour travailler sur le sujet retenu et une demi-heure sur des sujets libres. Un rapide débriefing a eu lieu à la fin. **M. le Maire** indique qu'il a été convenu immédiatement d'organiser une réunion de restitution qui a eu lieu le 11 février. Environ 150 personnes y ont assisté. **M. le Maire** remercie les participants, les organisateurs et les animateurs et propose une courte vidéo qui rend compte de la séance du 31 janvier.

Devant l'engouement provoqué par ces débats, **M. le Maire** indique que la Ville a décidé de continuer sur d'autres thématiques qui ne sont pas cadrées par la demande gouvernementale : la première sera sur le thème du logement le jeudi 21 mars 2019 à 19h30. D'autres rencontres seront organisées, chaque mois, et les thèmes pourront être proposés par les participants.

M. le Maire fait part des documents déposés sur table :

- Compte-rendu de la commission Jeunesse du 29 janvier 2019
- Compte-rendu de la commission Finances du 06 février 2019
- Les résultats sportifs.

M. le Maire indique que le Cinéma Le Cinq présente un solde positif de 11 980 entrées au 4^{ème} trimestre 2018 soit un solde positif des entrées de 9 278 places pour l'année 2018. Cela signifie, que malgré la concurrence, le cinéma arrive à s'équilibrer financièrement. **M. le**

Maire estime que cela est remarquable et qu'il faut le mettre au crédit des gérants qui donnent une dynamique particulière à cet établissement.

M. le Maire précise que lors du vote du budget à la prochaine séance du Conseil Municipal, le ravalement de la façade du cinéma sera proposé. Des problématiques de traitement d'air et de climatisation seront inscrites plus tard.

M. le Maire souligne que s'il est normal que chaque conseiller municipal ait accès à tous les éléments qu'il souhaite mais ne faut pas tomber dans le harcèlement des services.

Il s'adresse en particulier au groupe « Objectif Lagny » car les agents ont des tâches à assurer et il faut respecter leur travail y compris les agents de la Sous-Préfecture qui commencent à s'en plaindre ouvertement et par écrit.

M. le Maire rappelle que tout est transparent mais qu'il faut respecter les temps de travail des personnels qui répondent dans des délais normaux et raisonnables.

M. GADAN souhaite compléter les propos de **M. le Maire** et n'a pas honte de dire qu'il est intervenu plusieurs fois auprès des services. Il note que, théoriquement, les documents liés à la convocation sont consultables en mairie à tout moment, ce qui n'était pas le cas. Il a demandé à ce que les documents lui soient envoyés afin qu'il en prenne connaissance le plus efficacement possible mais ne les a reçus que la veille du Conseil Municipal après relance et copie à la Sous-Préfecture. Sur ses deux relances, une seule a fait l'objet d'une remarque d'un agent de la Sous-Préfecture demandant de ne pas être mise en copie à titre personnel.

Il note qu'il n'a pas reçu l'ensemble des documents.

M. le Maire estime que les demandes qui sont faites le vendredi peuvent recevoir une réponse le lundi. Il demande simplement d'arrêter d'harcéler les personnels et notamment ceux de la Sous-Préfecture qui s'en plaignent.

M. GADAN a une remarque relative au compte-rendu de la commission Marché où il est indiqué que dans le cadre du plan Vigipirate, la sécurité du périmètre du marché serait faite avec les véhicules des commerçants : il se demande comment seront déplacés ces véhicules en cas d'intervention des services de secours ou de l'Etat si les conducteurs sont sur le marché sans que la Ville ait les clés à disposition.

M. le Maire répond que le placier gère ce dispositif obligatoire dans le cadre du plan Vigipirate.

M. LOPEZ souhaite préciser, concernant le compte-rendu de la commission Culture, que **M. BERNASCON** était excusé et qu'il était lui-même présent.

01 CONSEIL MUNICIPAL – Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018 **Adoption.**

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018 ci-annexé, qui a été transmis aux élus.

M. GADAN, concernant les 50 000 heures de parking gratuites accordées aux commerçants de Lagny, souhaite savoir si ces heures ont été accordées à tous les commerçants de Lagny ou uniquement aux adhérents de « Lagny Commerces ».

M. le Maire répond que l'opération n'est pas terminée car il y a encore des tickets gratuits à donner et qu'elle sera certainement renouvelée. Il rappelle que la Ville achète ces heures gratuites au délégataire et les met à disposition des commerçants. Pour éviter toute contestation et soupçons de favoritisme, il a été décidé de confier à l'association « Lagny Commerces » cette gestion. Cette association qui a plusieurs décennies d'existence fait un travail remarquable et bénéficie du soutien de la Ville notamment depuis trois ans avec un doublement de sa subvention pour l'aider lors des animations qui sont organisées dans l'intérêt général de la Ville. Il est donc logique qu'elle distribue ces tickets gratuits car les membres peuvent juger de ce qui est bon globalement pour le commerce.

M. le Maire confirme donc que c'est bien « Lagny Commerces » qui distribue les tickets gratuits et répond à **M. GADAN** que c'est l'association qui décide à qui elle redistribue ces tickets.

M. GADAN souhaiterait qu'un bilan soit présenté sachant que la convention signée avec SAGS se terminait le 20 janvier.

M. le Maire répond que cette opération sera renouvelée car c'est positif. La délégation de service public et le fait de faire payer les parkings et le stationnement en cœur-de-ville n'est pas une rentrée fiscale. L'objectif est d'éviter les véhicules-ventouses qui monopolisent des places de stationnement nécessaires aux clients

M. GADAN souligne que le client qui va dans le centre-ville de Lagny va dans tous les commerces et pas uniquement dans ceux qui sont adhérents de « Lagny Commerces ». Il n'est pas choqué que ce soit l'association qui gère ces heures mais est plus choqué qu'elles ne soient distribuées qu'aux adhérents de « Lagny-Commerces ». Il pense que les clients des autres commerces sont donc exclus. Il souhaite savoir à qui ces places ont été destinées : à tous les clients du centre-ville ou seulement aux clients de « Lagny Commerces ». Bien entendu, il est d'accord sur la nécessité de faire tourner les véhicules.

M. le Maire répète qu'il estime que ce n'est pas à la Ville de décider à qui distribuer ces places mais que ce sont aux commerçants, qui sont les mieux placés, pour en décider. Les commerçants sont représentés depuis des décennies par une association qui fonctionne particulièrement bien, il faut donc avoir confiance en cette association. Il faut que globalement l'action soit positive.

M. GREE rappelle qu'il avait signalé qu'il existe une seconde association sur Lagny-Thorigny-Pomponne et pense qu'il conviendrait que cette association ait des places à distribuer car il trouve cela injuste si elle n'en a pas.

M. le Maire répond que, cette association est inconnue de la Ville à ce jour, malgré de nombreuses choses inexactes dites à la presse . Il est toujours aussi fortement positionné pour éviter de diviser. Le commerce de cœur-de-ville est difficile, ce n'est donc pas le moment de diviser.

M. GREE pense que le but de cette association n'est pas de diviser et rappelle que le président de cette association est un des anciens colistiers de la majorité, il conseille donc de l'appeler.

M. le Maire confirme qu'il s'agit d'un ancien élu qui a quitté le Conseil Municipal car il souhaitait être Adjoint au commerce et souhaitait aussi être président de l'association

« Lagny Commerces » mais il n'a pas été élu. Il a donc souhaité créer son association et **M. le Maire** estime que c'est son droit le plus strict.

M. GREE estime qu'il s'agit encore d'attaques personnelles.

M. le Maire répond que c'est factuel et que ça n'a rien d'une attaque personnelle.

M. GADAN confirme, que pour lui, les chèques-parkings concernent tous les clients du centre-ville. Il s'étonne que la Municipalité n'ait pas donné instruction à l'association qui gère la distribution de le faire pour tous les clients de tous les commerces. Il estime qu'une certaine partie de la clientèle est favorisée au détriment d'une autre.

M. le Maire donne la parole à **Mme FENZAR**, commerçante et ancienne présidente de « Lagny Commerces ». Elle dit que « l'union fait la force » et l'idée était d'avoir un maximum de commerçants qui adhèrent à l'association notamment pour faire des animations. Elle comprend la volonté d'avoir un maximum de commerçants qui adhèrent à cette association et rappelle que 80 % des commerçants sont adhérents. Elle rappelle que le but est que le client ne paie pas son parking après avoir consommé à Lagny. Donc comme il y a beaucoup d'adhérents, il y a beaucoup de chance que le client passe par un commerçant adhérent. Peu importe chez quel commerçant il a eu sa place gratuite, l'essentiel est qu'il n'ait pas payé son parking donc qu'il reviendra.

M. GADAN revient sur « Mon avis citoyen » pour lequel la minorité, (**M. GREE**), avait interrogé sur les coûts et la date à laquelle le Conseil Municipal avait été informé de cette convention. Il indique qu'il a bien été informé du coût : 27 000 Euros. Par contre, la date d'information au Conseil Municipal ne lui a pas été communiquée.

M. le Maire répond qu'une question écrite à ce sujet a été déposée par le groupe « LEAD » donc que la réponse sera apportée en fin de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018 ci-annexé, en prenant en compte les observations des Conseillers Municipaux.

Adopté à l'unanimité

02 COMMUNICATION – Communication du Maire – Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014 et de la délibération n°3 du 07 juin 2017, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire expose qu'au regard de l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal par ses délibérations du 16 avril 2014 et du 07 juin 2017 a délégué à M. Le Maire, une partie de ses attributions, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune.

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, « le Maire rend compte des décisions signées par lui ou son représentant ».

Il est donné communication de ces décisions à l'Assemblée Municipale.

N°	Nature de l'Acte	Date de signature	Service	Dénomination	OBJET	Montant H.T	Durée	Date de Notification
473	MP	12/09/2018	SPORTS	ESCRIME	Convention de prestation de service - Ecole Multisports et manifestations exceptionnelles	360,00€ (50€ la demie journée de 3h supplémentaire)	De la notification jusqu'au 31/08/2019	14/09/2018
496	MP	20/09/2018	SPORTS	ASSOCIATION TIR A L'ARC	Convention de prestation de service - Ecole Multisports et manifestations exceptionnelles	360,00€ (50€ la demie journée de 3h supplémentaire)	Du 13/10/2018 au 24/11/2018	20/09/2018
533	MP	16/10/2018	ANIMATION	CONCEPT EVENEMENTS	Féeries de Noël - Animation de réalité virtuelle	6.225,00€	Du 22/12/2018 au 06/01/2019	22/10/2018
534	MP	16/10/2018	ANIMATION	SYNERGLACE	Féeries de Noël - Location patinoire synthétique	16.144,60€	Du 22/12/2018 au 06/01/2019	22/10/2018
535	MP	16/10/2018	ANIMATION	S'CAPE SHOW	Féeries de Noël - Mur d'escalade de glace et surf mécanique	16.717,50€	Du 22/12/2018 au 06/01/2019	22/10/2018
536 (délib du 29/03/2018)	SUB	17/10/2018	REGLEMENTATION	RELAIS JEUNES 77	Contrat de subventionnement	3.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	22/10/2018
537	LC	06/11/2018	FONCIER	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL	Mise à disposition - locaux 19 rue Louis Blériot - Centre socio-culturel Mix'City	GRATUIT	De la notification pour 1 an	22/11/2018
538	LC	18/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FRONT DE GAUCHE	Mise à disposition Maison des Associations - Réunion d'adhérents	GRATUIT	06/11/2018	23/10/2018
539	LC	18/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CES'AM	Mise à disposition Maison des Associations - Qi Gong et Yoga Pilates	GRATUIT	Du 09/11 au 05/12/2019	23/10/2018
540	LC	18/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES NOMADES	Mise à disposition du Gymnase Thierry Rey - Assemblée Générale	GRATUIT	23/10/2018	23/10/2018
541	LC	18/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	COMITE DES FETES	Mise à disposition - Locaux 18, rue Georges Guynemer	GRATUIT	De la notification au 31/09/2019	23/10/2018
542	LC	19/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA LICORNE	Mise à disposition - Salle de la Gourdière - Partenariats avec la commune	GRATUIT	de la notification au 27/06/2019	24/10/2018

543	LC	19/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LSM NATATION	Mise à disposition de matériel - Meeting	GRATUIT	du 03/11/2018 au 04/11/2018	24/10/2018
544	LC	19/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Gaëlle DUBOIS	Mise à disposition - Galeries de l'Hôtel de Ville - Exposition	GRATUIT	du 30/10/2018 au 31/12/2018	24/10/2018
545	MP	19/10/2018	INFORMATIQUE	BECHTLE	Marché d'achat de matériels numériques et informatiques - Lot 2 : Matériels informatiques de la Ville	Montant mini : 15.000€ Montant maxi : 40.000€	15/10/2018	15/10/2018
546	LC	18/10/2018	ANIMATION	BOAZ CONCEPT	Féeries de Noël - Piste de luge	15.740,00€ HT	Du 22/12/2018 au 06/01/2019	23/10/2018
547	LC	19/10/2018	ANIMATION	LE MASQUE EN MOUVEMENT	Féeries de Noël - Spectacle en déambulation des Sapinjoûx	1.790€ TTC	09/12/2018	23/10/2018
548 (Délib du 12/06/2018)	SUB	22/10/2018	VIE EDUCATIVE	CAF	Convention d'objectifs et de financement - Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS)	16.000€	Du 01/09/2018 au 30/08/2020	02/11/2018
549	LC	22/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	Mise à disposition Espace Charles Vanel - Conférence CD77	500,00€	23/10/2018	26/10/2018
550	MP	22/10/2018	JEUNESSE	LASER CONCEPT EVENTS	Fournitures diverses de Laser - Soirée Halloween	3.600,00€ TTC	31/10/2018	26/10/2018
551	MP	22/10/2018	JEUNESSE	S'CAPE SHOW	Mise à disposition d'un bar à bonbons - Déambulation de 2 mascottes extraterrestres et de 2 maquilleuses	2.055,00€	31/10/2018	26/10/2018
552	LC	24/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CFDT	Mise à disposition du TOTEM - Réunion d'information syndicale	GRATUIT	13/11/2018	29/10/2018
553	LC	24/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	PROXIMMONET	Mise à disposition - Maison des Associations - AG de la résidence "Les Pensées" à Esbly	240.00 €	17/12/2018	29/10/2018

554	MP	29/10/2018	ESPACE CHARLES VANEL	N.P. SPECTACLES	Spectacle : Buenos Aires Desire Tango COMPANY ARGENTINA	95 % au profit de l'organisateur et 5% au profit du Théâtre	18/11/2018	08/11/2018
555	MP	29/10/2018	ESPACE CHARLES VANEL	N.P. SPECTACLES	Spectacle : Le lac des Cygnes - Grand Ballet de Kiev	95 % au profit de l'organisateur et 5% au profit du Théâtre	03/02/2019	08/11/2018
556	LC	30/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CITYA VAL D'EUROPE	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale de la résidence BOILEA	170.00 €	29/11/2018	07/11/2018
557	LC	30/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	VIVRE LAGNY	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale + repas de l'association	GRATUIT	les 15/11/2018 et 06/12/2018	07/11/2018
558	LC	30/10/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	COMITE D'INFORMATION ET D'ANIMATION CULTURELLE	Mise à disposition - Gymnase COSEC - Grande salle - Salon des collectionneurs	GRATUIT	du 24/11/2018 au 25/11/2018	07/11/2018
559	LC	06/11/2018	FONCIER	Particulier	Convention d'occupation précaire du domaine public - Parcelle de terre Agricole route de Tournan	12.52€ l'hectare	De la notification pour un an et renouvelable sans excéder 10 ans	13/11/2018
560	MP	06/11/2018	ESPACE CHARLES VANEL	LA CIE THEOREME DE PLANCK	Spectacle : La Fleur au fusil	6.823,19€ TTC	15/11/2018	19/11/2018
561	LC	07/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOGIMCO COPROPRIETES	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée générale de la résidence Les Coquerelles	170,00€	20/11/2018	14/11/2018
562	LC	07/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	AMICALE BOULISTE DES HAUTS DE LAGNY	Mise à disposition de matériel - Tables, chaises, barrières et 2 vit'abris pour tournoi de pétanque	GRATUIT	17/11/2018	19/11/2018
563	LC	07/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	EN MARCHE	Mise à disposition Maison des Associations - Réunion politique	GRATUIT	16/11/2018	14/11/2018
564	LC	09/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	US LAGNY PETANQUE	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée générale et repas	GRATUIT	24/11/2018	14/11/2018

565 (Délib du 22/11/2016 et 16/01/2018)	MP	09/11/2018	FONCIER	PREFET DE SEINE ET MARNE	Contrat de mixité sociale afin de répondre à l'objectif triennal 2017-2019 et de définir de nouvelles perspectives pour les périodes triennales suivantes	*	3 ans	13/11/2018
566	LC	13/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	TAKE US 2 THE MAGIC	Mise à disposition Gymnases G. KAPPES et T. REY - Echauffements et compétition	GRATUIT	Les 23 et 14/11/2018	19/11/2018
567	LC	13/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE PARTI SOCIALISTE	Mise à disposition Maison des Associations - Réunion des adhérents et sympathisants	GRATUIT	Le 29/11/2018 et le 18/12/2018	19/11/2018
568	LC	14/11/2018	ESPACE CHARLES VANEL	CIE SUCCURSALE 101	Spectacle : COUAC	5.191,32€ TTC	08/11/2018	16/11/2018
569	LC	16/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CLUB DES P'TITS LOUPS	Mise à disposition du Totem - Journée nationale des Assistantes maternelles	GRATUIT	Les 20 et 21/11/2018	19/11/2018
570	LC	16/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA SOCIETE NAUTIQUE	Mise à disposition Gymnase T. Rey Organisation d'épreuves indoor en rapport avec l'aviron	GRATUIT	27/01/2019	19/11/2018
Avenant n°1 au contrat 18/109	LC	16/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES NOMADES	Mise à disposition du Totem - Modification de dates	GRATUIT	Les 01 au 02/12/2018	19/11/2018
571	LC	16/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES ATELIERS DE LA TANNERIE	Mise à disposition de matériels - 4 barnums	GRATUIT	Les 1 et 2/12/2018	19/11/2018
572	LC	19/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CLUB DES P'TITS LOUPS	Misc à disposition du Gymnase COSEC - Arbre de Noël et fêtes	GRATUIT	02/12/2018	19/11/2018
574 (Délib du 29/03/2018)	SUB	19/11/2018	REGLEMENTATION	SECOURS CATHOLIQUE	Contrat de subventionnement	3.500,00€	Jusqu'au 31/12/2018	22/11/2018
575	MP	22/11/2018	ANIMATION	SFAPA (STE FRANCAISE D'ATELAGE DE PUBLICITE ET D'ANIMATION)	Location d'un petit train, 3 wagons avec chauffeur	6.568,00€ TTC	12-15-16-19-21-22-23 et 24/12/2018	27/11/2018

576	MP	22/11/2018	COMMERCE	K'DANCE ANIMATION	Animation : Le Père Noël et son renne et Fanfare lutins avec 3 musiciens	3.233,58€ TTC	16-23 et 24/12/2018	27/11/2018
577	LC	23/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT LAURENT LA PAIX NOTRE DAME	Mise à disposition de matériel - 6 barnums - Marché de Noël	GRATUIT	13 et 14/12/2018	04/12/2018
578	MP	21/11/2018	SERVICES TECHNIQUES	NATURE ET PAYSAGES	Marché de requalification de la place Marcel Rivière - Lot n° 2 - Espaces Verts	33.967,50€ HT	6 mois	22/11/2018
579	MP	21/11/2018	SERVICES TECHNIQUES	TRAVAUX PUBLICS URBAINS	Marché de requalification de la place Marcel Rivière - Lot n° 1 - Démolition, terrassement, VRD et mobilier urbain	729.985,50€ HT	6 mois	22/11/2018
580	MP	13/11/2018	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	AICAC (ASS INTERPROF COMMERCE ARTISANAT CHELLES)	Marché de prestations de médecine professionnelle et préventive	30.258,12€ HT	1 an et renouvelable 2 fois	20/11/2018
581	MP	26/11/2018	ANIMATION	THEATRE DU VERTIGE	Spectacle de Mister Christmas - Parvis de l'Eglise	2.655,55€ TTC	8 et 9/12/2018	29/11/2018
582	LC	21/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE CLOS DE LA PEPINIERE	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale du Clos de la Pépinière	GRATUIT	13/12/2018	05/12/2018
583	MP	27/11/2018	ANIMATION	S'CAPE SHOW	Spectacle : Grande parade de Noël et spectacle pyrotechnique	20.000€ TTC	08/12/2018	03/12/2018
584	MP	27/11/2018	DIRECTION GENERALE	NEOPOST	Service d'externalisation du courrier	Abonnement : 4.188€ par an soit 12.564€ sur les trois ans et 1.588€ HT pour l'installation + coût de l'affranchissement	3 ans	11/12/2018
585	LC	28/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition de matériel au Musée - Presse de fabrication hongroise et une table lumineuse	GRATUIT	De la notification pour une durée indéterminée	17/12/2018

586	LC	28/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CENTRECHANGE	Mise à disposition de matériel - 2 percolateurs pour le Marché de Noël	GRATUIT	Les 7 et 8/12/2018	04/12/2018
587	MP	28/11/2018	ESPACE CHARLES VANEL	LES VISITEURS DU SOIR	Spectacle : Le livre de ma Mère	17.357,50€ TTC	02/12/2018	03/12/2018
588 (Délib du 12/09/2018)	SUB	28/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE	Contrat de subventionnement en faveur des centres culturels, théâtres, scènes de musiques actuelles, compagnies artistiques et résidences artistiques soutien aux équipements à rayonnement territorial convention 2018	16.000€ (recette)	transmis le 29/11/2018 au département en attente du retour	
589	LC	30/11/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION RELIAGE	Mise à disposition Foyer Alice Marin - Organisation des cafés des aidants	GRATUIT	Les 15/12/2018 - 19/01 - 16/02 - 23/03 - 19/04 - 18/05 et 22/05/2019	05/12/2018
590	MP	30/11/2018	ESPACE CHARLES VANEL	L'ARMADA PRODUCTION	Spectacle : Rick le cube et les mystères du temps	2.015,47€ TTC	25/11/2018	03/12/2018
591	LC	30/11/2018	FONCIER	SCANNER MARNE LA VALLEE	Renouvellement bail professionnel - 9, rue Vacheresse	38.425,68€/an	De la notification jusqu'au 30.11.2019	04/12/2018
593	LC	03/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FRONT DE GAUCHE	Mise à disposition Maison des Associations - Réunion adhérents	GRATUIT	19/12/2018	17/12/2018
594	LC	03/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CLUB INFORMATIQUE DE LAGNY	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale	GRATUIT	16/02/2019	17/12/2018
595	MP	04/12/2018	REGLEMENTATION	SAGS	Contrat pour la prestation "chèques-parking"	1.20 € valeur faciale soit pour 10.000 chèques 12.000€	du 08/12/2018 au 20/01/2019	13/12/2018
596	LC	04/12/2018	VIE EDUCATIVE	OCCE ECOLE MATERNELLE ORME BOSSU	Mise à disposition salles de classes, hall, couloirs de la maternelle et entrée école élémentaire - Jeux de Société	GRATUIT	21/12/2018	13/12/2018

597	LC	04/12/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE MATERNELLE LECLERC	Mise à disposition de la salle de gymnastique - Soirée Jeux	GRATUIT	14/12/2018	13/12/2018
598	LC	04/12/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE ELEMENTAIRE LECLERC	Mise à disposition cour de récréation - Marché de Noël	GRATUIT	19/12/2018	13/12/2018
599	MP	04/12/2018	ANIMATION	Mme DUCERF Patricia (auto entrepreneur)	Animation d'ateliers créatifs - Parvis de l'Eglise	1.390,00€ TTC	Les 7-8 et 9/12/2018	13/12/2018
600	MP	05/12/2018	ESPACE CHARLES VANEL	THEATRE DE LA VAGUE	Spectacle : La Dispute	2.646,57€ TTC	06/12/2018	10/12/2018
601	MP	05/12/2018	ANIMATION	ARIA DE PARIS	Concert à l'Eglise Notre-Dame-des- Ardents	500,00€ TTC	09/12/2018	10/12/2018
602 (Délib 13/09/2018)	SUB	05/12/2018	SPORTS	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	Convention pour la création et le fonctionnement d'une école multisports territoriale	*	A compter de la date de signature par les deux parties	11/01/2019
603	LC	05/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	HARMONIE FANFARE	Mise à disposition du Totem - Banquet annuel de la Sainte Cécile	GRATUIT	08/12/2018	11/12/2018
604	LC	05/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	REFLET IMMOBILIER	Mise à disposition Maison des Associations Assemblée générale de la copro Les Jardins de Lagny	120,00€	20/12/2018	11/12/2018
605	LC	05/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	19/01/2019	11/12/2018
Avenant n°1 au marché 15/658	MP	07/12/2018	ESPACES VERTS	BALL DUCRETTET	Avenant n° 1 au marché d'approvisionnement en jeunes plants et graines - Lot 1 : Graines - Clause de révision	Révision de prix	A compter de la notification jusqu'à la fin du marché	18/12/2018
606 (Délib du 14/11/2018)	SUB	07/12/2018	PETITE ENFANCE	CAF DE SEINE ET MARNE	Convention d'objectifs et de financement - Multi accueil Charpentier		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Envoyée le 13/12/2018 à la CAF pour signature
607 (Délib du 14/11/2018)	SUB	07/12/2018	PETITE ENFANCE	CAF DE SEINE ET MARNE	Convention d'objectifs et de financement - Crèche Familiale		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Envoyée le 13/12/2018 à la CAF pour signature

Avenant n°1 à la convention 17/405 (Délib du 07/06/2017)	CONV	07/12/2018	VIE EDUCATIVE	CAF DE SEINE ET MARNE	Convention de mise à disposition des accès à l'espace sécurisé "Mon Compte Partenaire" et à la consultation des données allocataires pour les partenaires (CDAP) du site CAF.fr	*	Prise d'effet à la date de signature des deux parties	Envoyée le 14/12/2018 à la CAF pour signature
608	LC	11/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	HOCKEY SUBAQUATIQUE	Mise à disposition Gymnase T. Rey Formations et réunions	GRATUIT	26 et 27/01/2019	17/12/2018
Avenant n°1 à la convention 18/017	LC	11/12/2018	DIRECTION GENERALE	ASSOCIATION HANDMIRABLE	Mise à disposition Maison des Associations Ludothèque Montessori - Modifications des horaires	GRATUIT	Du 20/01/2019 au 19/01/2021 avec une reconduction	21/12/2018
609 (Délib du 29/03/2018)	SUB	12/12/2018	REGLEMENTATION	AS COLLEGE DES 4 ARPENTS	Contrat de subventionnement	500,00€	Année 2017	14/12/2018
610	LC	12/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION LA FRANCE INSOUMISE	Mise à disposition du Totem - Réunion publique (Elections Européennes)	GRATUIT	10/01/2019	17/12/2018
611	LC	12/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES CHEVALIERS DE JEANNE D'ARC	Mise à disposition de matériel - Concours tir à l'arc - Tables, chaises, bancs etc...	GRATUIT	Du 11 au 13/01/2019	17/12/2018
612	LC	14/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASL LES COTTAGES DE LAGNY 1	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale	GRATUIT	31/01/2019	21/12/2018
613	MP	17/12/2018	ESPACE CHARLES VANEL	CIE PANAME PILOTIS	Spectacle : Les Yeux de Taqqi	7.872,20€ TTC	18 et 19/12/2018	20/12/2018
614	LC	17/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CAMG	Mise à disposition du Totem - Check Up Santé	GRATUIT	18/12/2018	21/12/2018
615	LC	17/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Mme Astrid DELACOURCELLE	Mise à disposition des galeries de l'Hôtel de Ville - Exposition	GRATUIT	Du 07/01 au 28/02/2019	21/12/2018
616	LC	17/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	05/01/2019	21/12/2018
617	LC	17/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FAMILLES DE FRANCE	Mise à disposition du Totem - Bourses aux Vêtements Printemps - Été 2019/Automne/Hiver 2019 et bourse Puériculture 2019	GRATUIT	Du 06 au 13/05/2019 Du 30/09 au 07/10/2019 Du 11 au 18/11/2019	21/12/2018

618	MP	05/12/2018	REGLEMENTATION	ATELIERS MAMELIN ET FILS	Fourniture de panneaux pour exposition	32.016,00€ HT	6 mois à compter de la notification	14/12/2018
619 (delib du 29/03/2018)	SUB	19/12/2018	REGLEMENTATION	AS COLLEGE SAINT LAURENT	Contrat de subventionnement	500,00€	Jusqu'au 31/12/2018	26/12/2018
620	LC	20/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA CAVASSE REBIFFE	Mise à disposition Espace Charles Vanel à l'occasion de "faites-vous des films"	GRATUIT	21/12/2018	26/12/2018
621	LC	20/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Mme KLEIN Sylvie	Mise à disposition des galeries de l'Hôtel de Ville - Exposition	GRATUIT	Du 07/01 au 28/02/2019	26/12/2018
622 (Délib du 14/11/2018)	SUB	10/12/2018	REGLEMENTATION	SARL LES CINEMAS DE LAGNY	Contrat de subventionnement attribué à une entreprise exploitante de salles de spectacle cinématographique	15.000€ (si nombre entrées inférieur à ce seuil la Ville subventionnera à hauteur de 2.30€ dans la limite de 70.000€)	3 ans à compter de la notification	21/12/2018
623	MP	26/12/2018	INFORMATIQUE	AFI	Contrat de maintenance logiciel - PELEHAS GED	1 437,25 €	A compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 12 mois fermes avec deux reconductions tacites	31/12/2018
624	MP	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	GRAINE DE CAILLOUX	Contrat de cession d'exploitation - sensibilisations culturelles pour le projet "la classe l'œuvre dans le cadre de la nuit des Musées du 18 mai 2019	2 170,00 €	du 4 février au 14 mai 2019	29/12/2018
625	MP	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA LICORNE	Contrat de cession d'exploitation - sensibilisations culturelles pour le projet « la classe l'œuvre dans le cadre de la nuit des Musées du 18 mai 2019 »	2 170,00 €	du 17 janvier au 18 mai 2019	03/01/2019
626	LC	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	UNSS ACADEMIQUE	Mise à disposition du gymnase Thierry Rey - la grande salle et la salle de gymnastique dans le cadre d'un championnat académique de gymnastique acrobatique	GRATUIT	le 10/04/2019	03/01/2019

627	LC	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	HARMONIE FANFARE	Mise à disposition du TOTEM pour le banquet annuel de la Sainte Cécile	GRATUIT	le 23/11/2019	03/01/2019
628	LC	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition de la salle 315 de la Maison des Associations pour une assemblée générale de la résidence "la Villa Pissaro"	120.00 €	le 12/02/2019	03/01/2019
629	LC	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE CLOUS SAINT LAURENT	Mise à disposition du TOTEM pour une assemblée générale	GRATUIT	le 17/01/2019	31/12/2018
630	LC	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition du TOTEM pour une assemblée générale de la résidence "les Reflets de Lagny"	170.00 €	le 22/01/2019	21/12/2018
631	LC	26/12/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOGIMCO COPROPRIETES	Mise à disposition du TOTEM pour une assemblée générale de la Villa Romarine	170.00 €	le 21/03/2019	03/01/2018

ANNEE 2019

1 (Délib du 14/11/2018)	CV	07/01/2019	VIE EDUCATIVE	ELEMENTAIRE JEAN MACE	Convention de partenariat dans le cadre des classes d'environnement organisées par les écoles élémentaires - Manche (50)	11.669,00€	Du 17 au 19/06/2019	08/01/2019
2 (Délib du 14/11/2018)	CV	07/01/2019	VIE EDUCATIVE	ELEMENTAIRE FORT DU BOIS	Convention de partenariat dans le cadre des classes d'environnement organisées par les écoles élémentaires - Argueil (76)	18.025,00€	Du 08 au 12/04 et du 13 au 17/05/2019	08/01/2019
3 (Délib du 14/11/2018)	CV	07/01/2019	VIE EDUCATIVE	ELEMENTAIRE PAUL BERT	Convention de partenariat dans le cadre des classes d'environnement organisées par les écoles élémentaires - Menilles (27)	31.201,00€	Du 01 au 05/04/2019	08/01/2019
4 (Délib du 14/11/2018)	CV	07/01/2019	VIE EDUCATIVE	ELEMENTAIRE HEURTEAUX	Convention de partenariat dans le cadre des classes d'environnement organisées par les écoles élémentaires - Gérardmer (88)	23.330,00€	Du 08 au 12/04/2019	08/01/2019
5 (Délib du 14/11/2018)	CV	07/01/2019	VIE EDUCATIVE	ELEMENTAIRE ORME BOSSU	Convention de partenariat dans le cadre des classes d'environnement organisées par les écoles élémentaires - Brasparts (29)	34.500,00€	Du 15 au 19/04/2019	08/01/2019

6	LC	04/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	CAMG	Mise à disposition Espace Charles Vanel - Vœux de Marne et Gondoire	GRATUIT	10/01/2019	08/01/2019
7	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	610,00€	02/02/2019	10/01/2019
8	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Anniversaire	410,00€	09/02/2019	10/01/2019
9	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Anniversaire	410,00€	23/02/2019	10/01/2019
10	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	660,00€	19-20-21/04/2019	10/01/2019
11	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	04/05/2019	10/01/2019
12	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	29/06/2019	10/01/2019
13	LC	07/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	07/09/2019	10/01/2019
14	MP	07/01/2019	ESPACE CHARLES VANEL	PASCAL LEGROS ORGANISATION	Spectacle : Silence, on tourne !!	19.517,50€	16/02/2019	17/01/2019
15	MP	07/01/2019	SERVICES TECHNIQUES	VILLE DE LAGNY/DIRECT ENERGIE/TRESOR ERIE DE BUSSY	Convention fixant les modalités de règlement des factures de fourniture et d'acheminement d'énergie en électricité Tarif Bleu	*	Durée du contrat	24/01/2019
16	MP	07/01/2019	SERVICES TECHNIQUES	VILLE DE LAGNY/DIRECT ENERGIE/TRESOR ERIE DE BUSSY	Convention fixant les modalités de règlement des factures de fourniture et d'acheminement d'énergie pour l'éclairage public	*	Durée du contrat	24/01/2019

17	MP	12/12/2018	SERVICES TECHNIQUES	LUTECE	Marché de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Jean Macé - Lot 1 : Clos couvert	1.728.569,00€ HT	10 mois	14/12/2018
18	MP	12/12/2018	SERVICES TECHNIQUES	MEL BAT	Marché de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Jean Macé - Lot 2 : Chauffage, plomberie et ventilation	199.021,80€ HT	10 mois	14/12/2018
19	MP	12/12/2018	SERVICES TECHNIQUES	LUMAGE	Marché de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Jean Macé - Lot 3 : Electricité	67.661,00€ HT	10 mois	14/12/2018
20	MP	12/12/2018	SERVICES TECHNIQUES	BERNIER ENTREPRISE	Marché de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Jean Macé - Lot 4 : Peinture et revêtement de sol	96.000€ HT	10 mois	14/12/2018
21	MP	12/12/2018	SERVICES TECHNIQUES	THYSSENKRUPP	Marché de réhabilitation et extension de l'école élémentaire Jean Macé - Lot 5 : Ascenseur	30.000€ HT	10 mois	14/12/2018
23	MP	26/12/2018	CUISINE CENTRALE	C2M	Marché de fourniture et installation de lignes de self-service dans les groupes scolaires	336.000€ HT	1 an renouvelable 3 fois	28/12/2018
24	SUB	08/01/2019	MUSEE	REGION I.D.F.	Attribution subvention "Exposition Léo Gausson et Maximilien Luce, pionniers du Néo-Impressionnisme	Montant maximum de subventionnement : 7.680€ (19.20%)	A compter du 21/11/2018	17/01/2019
25	LC	10/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	610,00€	09/03/2019	21/01/2019
26	LC	10/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale Résidence "Les Reflets de Lagny"	290,00€	29/01/2019	21/01/2019
27	LC	10/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	INSPECTION EDUCATION NATIONALE	Mise à disposition de la Salle du Conseil Municipal - Réunions	GRATUIT	Les 29/01/2019 et 08/02/2019	21/01/2019
28	LC	11/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	SGS TRANSPORTATION	Mise à disposition Maison des Associations Réunions	65€ par mise à disposition	Du 12/01/2019 au 26/06/2019	21/01/2019
29	LC	11/01/2019	POLE CULTURE ET LOISIRS	OBJECTIF LAGNY	Mise à disposition du Totem - Vœux aux adhérents	GRATUIT	25/01/2019	21/01/2019

Avenant n°1 au marché 18/580	MP	15/01/2019	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	AICAC	Avenant 1 au marché de prestations de médecine professionnelle et préventive	Erreur montant TTC soit 36 309,74 et non 36 309,70	Durée du Marché	11/01/2019
Avenant n°1 au marché 17/588	MP	17/01/2019	SERVICES TECHNIQUES	TRAVAUX PUBLICS IDF (TPIDF)	Avenant n° 1 au marché de travaux et entretien de la voirie et des réseaux divers	Passation de commandes hors BPU	Durée du Marché	21/01/2019
42	MP	21/01/2019	ANIMATION	SURMESURES PRODUCTIONS	Marché "Animation des Quartiers"	37.200,00€ H.T	1 an à la date de notification	22/01/2019

NATURE DE L'ACTE :

MP : Marché Public
de service public

LC : Louage de chose

CV : Convention passée en vertu d'une délibération spécifique

SUB : Subvention

DSP : délégation

M. LOPEZ souhaite savoir ce qu'est le point 545 relatif à l'acquisition de matériel informatique auprès de la société BECHTLE pour un montant mini de 15 000 Euros un montant maxi de 40 000 Euros.

Mme FENZAR répond qu'il s'agit de l'acquisition de tableaux blancs interactifs. Toutes les classes de CM2 ont été équipées et la Ville va maintenant équiper les classes de CM1.

M. GADAN évoque les points relatifs à la société SCAPE SHOW pour lesquels il avait demandé des documents et notamment ceux relatifs aux mises en concurrence. Il a simplement reçu la note de synthèse des services indiquant qu'il fallait choisir la société SCAPE SHOW. Sa demande concernait : les parutions, les dossiers remis et les analyses faites au moment de la commission MAPA.

M. le Maire répond qu'il est normal que **M. GADAN** n'ait pas reçu ces documents car il n'y a pas eu de commission MAPA car les seuils sont en dessous de 25 000 Euros hors-taxes.

M. GADAN note que les trois opérations représentent presque 50 000 Euros.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même opération.

M. LOPEZ, pour le marché 580, s'étonne que la Ville passe par l'Association interprofessionnelle commerce artisanat Chelles (AICAC) pour la médecine préventive.

M. le Maire répond qu'il y a eu une mise en concurrence et qu'il n'y a eu que deux propositions.

M. LOPEZ, au sujet du marché 595 avec SAGS concernant les « chèques parking », souhaite savoir combien d'heures restent à distribuer.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de bilan car ce sont des opérations sur du moyen terme. Il faudra donc attendre quelques mois pour voir ce qui a été mis en circulation et ce qui a été utilisé. Un bilan sera fait à ce moment-là.

M. GADAN, concernant le même marché, note que SAGS facture 12 000 Euros ces places à la Ville et va donc les faire entrer dans ses recettes. Il se demande donc si ces 12 000 Euros vont ensuite sortir de l'assiette de calcul de leur rémunération car sinon, la Ville va payer deux fois ces places.

M. le Maire répond que cela vient en déduction car ce sont des recettes publicitaires et commerciales.

M. LOPEZ, au sujet du marché 618 concernant des panneaux d'exposition, s'interroge sur le tarif de 32 000 Euros qui lui semble un peu cher et souhaite des précisions.

M. MONOT répond que c'est le tarif le moins cher qui ait été trouvé. Il avait même été envisagé de faire ces panneaux en régie mais entre le bois et la main d'œuvre, le coût était quasiment le même.

Il précise que certains grands tableaux nécessitent un accrochage spécifique.

M. le Maire confirme à **M. LOPEZ** qu'il s'agit de création de panneaux que la Ville ne possède pas.

M. GREE note que les points 533, 534, et 535 concernent les Féeries de Noël, il demande donc s'il est possible d'avoir un rapide bilan de cette manifestation.

Mme LIBERMANN rappelle que les Féeries se sont déroulées autour de deux moments forts :

- le Marché de Noël qui a connu un joli succès et la présence de nouveaux participants. **Mme LIBERMANN** remercie le Mix'City qui a activement participé à cet événement et qui a permis de capter d'autres personnes.

Elle remercie aussi tous les services de la Ville car les Féeries mobilisent beaucoup de monde.

- Les Féeries qui regroupaient plusieurs ateliers ont beaucoup plu. Il est difficile de donner des chiffres car il était possible de faire cinq activités pour 3 Euros ce qui était une nouveauté.

La patinoire pour les tout-petits a été appréciée et les adolescents, voire des adultes, ont été satisfaits par les simulateurs. Les publics ont été parfaitement ciblés.

Mme LIBERMANN note que le regroupement des animations, à la suite de l'attentat du Marché de Noël de Strasbourg, sur le square n'a pas porté préjudice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°1 du 16 avril 2014,

VU la délibération n°3 du 07 juin 2017,

PREND ACTE des décisions signées par le Maire par délégation du Conseil Municipal, exposées ci-dessus.

03 COMMUNICATION – Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

M. le Maire rappelle qu'il existe un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) que chaque commune doit produire et mettre à la disposition du public. Ce document traite des différents risques qui pourraient arriver sur la commune et la réponse que la Ville y apporte. Une des réponses est la mise en place d'un plan communal de sauvegarde pour faire face à la survenance de ces risques.

M. le Maire rappelle que lors des inondations de 2018, une cellule de crise a été mise en place avec la possible réquisition des personnels, ce qui n'a pas été le cas car les agents se sont mobilisés spontanément.

M. le Maire expose que selon l'article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieur, le « plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ». Il détermine, en fonction des risques connus :

- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recense les moyens disponibles,
- définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours.

Il est obligatoire dans la commune de Lagny-sur-Marne puisqu'elle est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) dont le PPRMT (Mouvement de terrain) approuvé par arrêté n°2001 DAI 1 URB n°075 à 135 du 11 juillet 2001 et le PPRI (Inondation) approuvé par arrêté n° 09 SEPR/DDEA n° 605 en date du 27 novembre 2009.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. La mise en œuvre du plan communal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Dès 2010, la Ville avait élaboré son PCS répondant ainsi aux exigences réglementaires, il a été mis en application avec succès notamment au moment des inondations 2018. Malgré une parfaite application, il convient de l'actualiser pour l'adapter au contexte actuel de la commune et le rendre opposable réglementairement.

Le PCS comprend :

1. le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
2. le diagnostic des risques et vulnérabilités locales,
3. l'organisation assurant la protection et le soutien de la population...,
4. les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Il est complété par :

- l'organisation d'un poste de commandement fixe et d'un poste de commandement avancé,
- les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux,
- la désignation de la personne chargée du Plan Communal de Sauvegarde,
- l'inventaire des moyens propres de la commune, ou des entreprises ou sociétés privées,
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles,
- les modalités d'exercice permettant de tester le Plan Communal de Sauvegarde.

M. GREE indique que le guide n'a pas été transmis avec la convocation donc qu'il n'a pas été possible de l'étudier.

M. le Maire répond que ce document existe depuis 2014. Il précise à **M. GREE** que ce n'est pas ce document qui est refait.

M. GREE confirme que le PCS n'a pas été transmis avec le dossier et souhaite connaître les différences entre l'ancien PCS et celui qui sera refait.

M le Maire répond qu'il n'y a aucune modification sur le fond mais uniquement sur la forme avec un contenu et des procédures qui ont changé.

M. GREE cite : « il a été mis en application avec succès notamment au moment des inondations 2018 ». Il dit : « Nous, on n'a pas forcément le même diagnostic que vous là-dessus. ». Il estime que ce dispositif d'alerte a fonctionné mais les riverains « avaient déjà les pieds dans l'eau quand ils ont été alertés. Les habitants se sont plaints d'ailleurs du manque d'information tout au long de la crue. On a plus vu les élus à la télévision que sur le terrain. ».

M. le Maire, face aux réactions de désapprobation de ses collègues comprend qu'ils soient choqués mais leur demande de laisser **M. GREE** terminer son intervention.

M. GREE poursuit : « La mairie a manqué de passerelles obligeant les habitants à se débrouiller seuls et à racheter des parpaings. Après la crue, les riverains m'ont encore dit ce weekend, que la mairie n'avait pas évacué les déchets de la Marne contrairement à ce qu'elle avait promis. Et j'ai une question pour terminer : avez-vous racheté des passerelles pour être prêt la prochaine fois ? »

M. Le Maire trouve « désolant de vouloir, un an après, polémiquer sur un événement exceptionnel qui a mis dans la difficulté bon nombre de gens. La Ville s'est mobilisée, les élus de la majorité se sont mobilisés et quelques-uns de la minorité sont venus aimablement nous voir. Je trouve ça lamentable de venir polémiquer un an après alors que la Ville a fait ce qu'il fallait. Vous n'avez qu'à lire le bilan annuel des pompiers et voir ce qu'ils disent de la réaction de la Ville. On a été cité comme étant la ville la mieux organisée à faire face à ce type d'événements de Seine-et-Marne. Je n'en dirai pas plus, **M. GREE** parce que c'est lamentable d'entendre ça un an après.

Il confirme que des passerelles ont été rachetées.

M. GADAN demande si ce document sera ou a été distribué aux nouveaux bâtiments collectifs.

M. le Maire confirme que le DICRIM est communiqué aux nouveaux arrivants.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à :

- prendre acte de l'élaboration (mise à jour) du Plan Communal de Sauvegarde,
- et du lancement de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce Plan Communal de Sauvegarde.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

VU l'article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieur,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'élaboration (mise à jour) du Plan Communal de Sauvegarde, et du lancement de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce Plan Communal de Sauvegarde.

04 **COMMUNICATION – Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du personnel.

Mme SERT expose qu'en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77), les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Cette obligation est reprise dans l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation....* »

Le contenu de ce rapport, précisé par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, doit porter sur la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au regard du recrutement, de la formation, du temps de travail, de la promotion professionnelle, des conditions de travail, de la rémunération...

Le présent rapport a été présenté aux membres du comité technique lors de sa séance du 22 janvier 2019. Il fait état des données au 31 décembre 2018 suivantes :

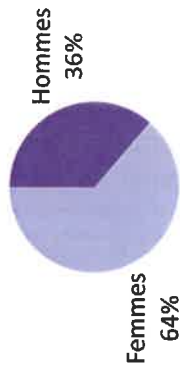
- part des femmes et des hommes par filière,
- pyramide des âges,
- répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois,
- répartition femmes-hommes sur le temps partiel et le congé parental,
- avancements de grade,
- promotions internes,
- titularisations,
- départs à la retraite.

1/ Part des femmes et des hommes par filière :

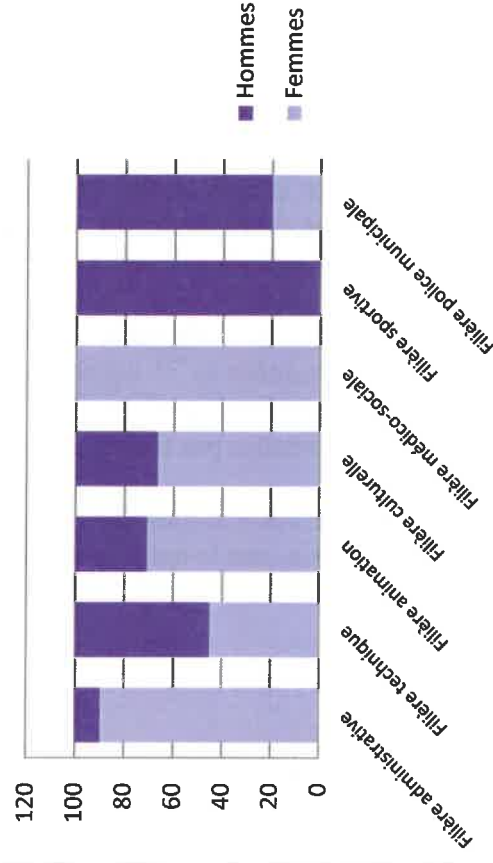
Agents titulaires et stagiaires

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	61	7	68
Filière technique	58	70	128
Filière animation	17	7	24
Filière culturelle	2	1	3
Filière médico-sociale	23	0	23
Filière sportive	0	3	3
Filière police municipale	1	4	5
TOTAL	162	92	254

Répartition femmes-hommes
(titulaires et stagiaires)



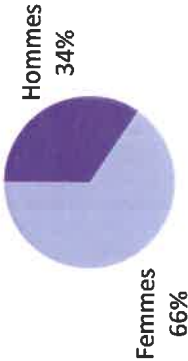
Répartition des titulaires et stagiaires par filière en %



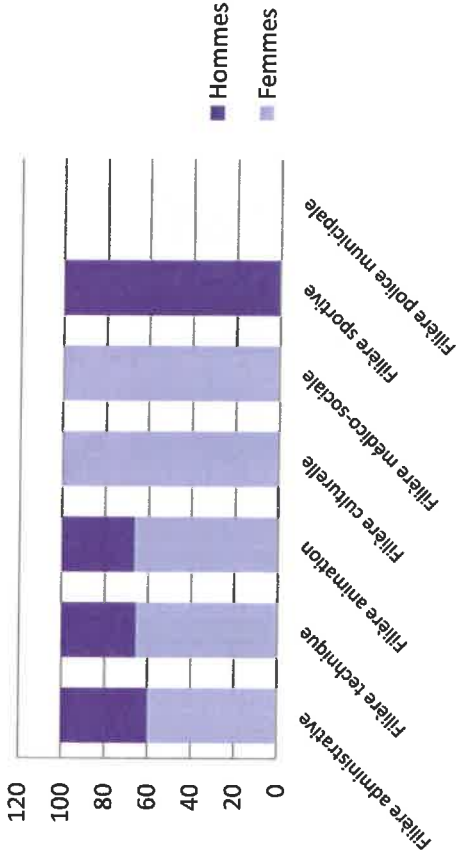
Agents non titulaires permanents

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	6	4	10
Filière technique	25	13	38
Filière animation	8	4	12
Filière culturelle	1	0	1
Filière médico-sociale	2	0	2
Filière sportive	0	1	1
Filière police municipale	0	0	0
TOTAL	42	22	64

Répartition femmes-hommes
(non titulaires permanents)



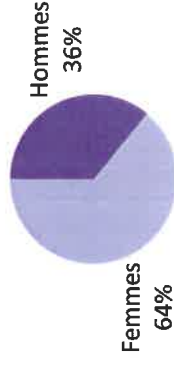
Répartition des non titulaires permanents
par filière en %



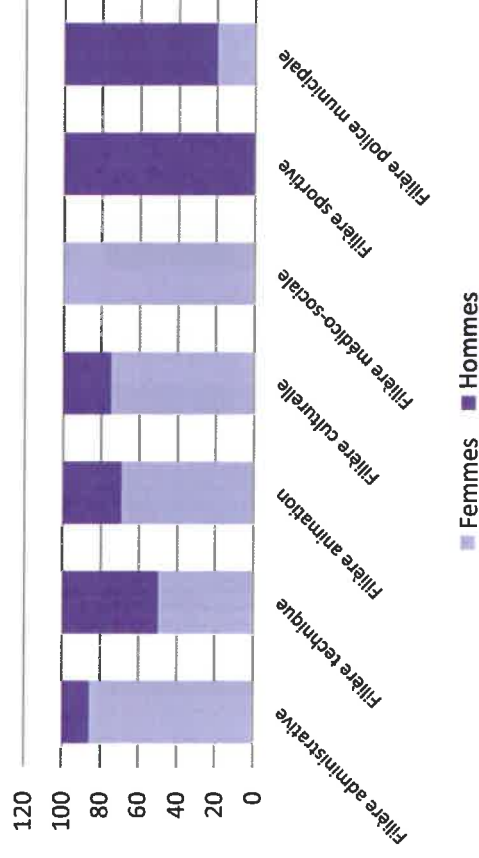
Agents titulaires et non titulaires permanents

	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
Filière administrative	67	11	78	86%	14%
Filière technique	83	83	166	50%	50%
Filière animation	25	11	36	69%	31%
Filière culturelle	3	1	4	75%	25%
Filière médico-sociale	25	0	25	100%	0%
Filière sportive	0	4	0	0%	100%
Filière police municipale	1	4	5	20%	80%
TOTAL	204	114	318	64%	36%

Répartition femmes-hommes
(titulaires et non titulaires permanents)



Répartition des agents permanents par filière en %



A noter par rapport à 2017 :

Une légère augmentation de la part des femmes dans l'effectif total des agents occupant un poste permanent.

Equilibre atteint sur la filière technique.

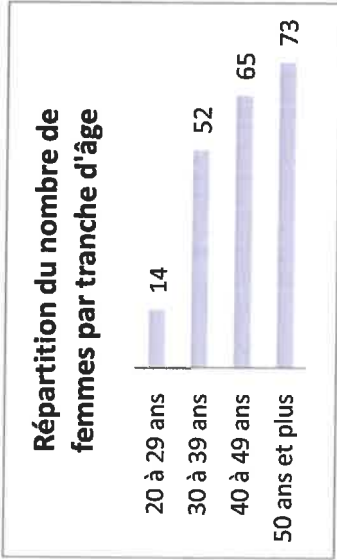
Une légère augmentation des hommes sur la filière administrative.

Une augmentation globale par rapport à 2017 due aux intégrations sur postes permanents de juillet 2018.

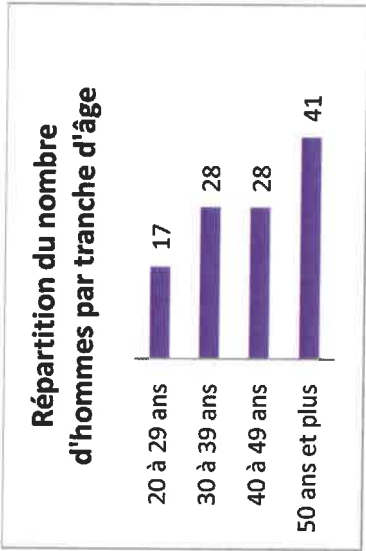
2/ Part des femmes et des hommes occupant un emploi permanent par tranche d'âge

✓

	Femmes	Hommes
50 ans et plus	73	41
40 à 49 ans	65	28
30 à 39 ans	52	28
20 à 29 ans	14	17
TOTAL	204	114



Age moyen des femmes : 45 ans

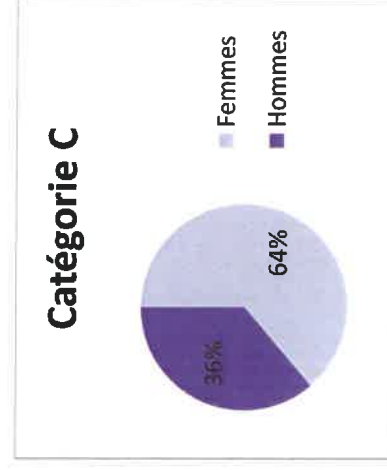
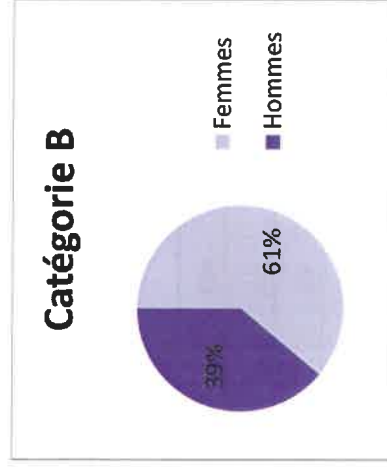
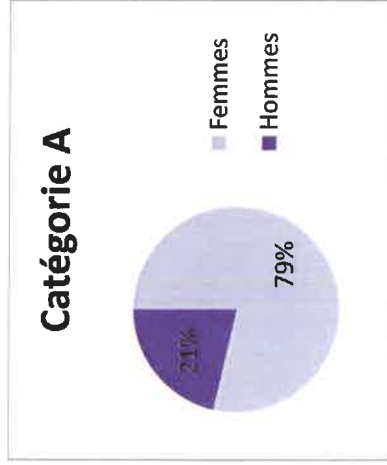


Age moyen des hommes : 43 ans

3/ Part des femmes et des hommes par catégorie hiérarchique, sur les emplois fonctionnels et de direction par cadres d'emplois

Par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes	TOTAL
Catégorie A	11	3	14
Catégorie B	22	14	36
Catégorie C	171	97	268
TOTAL	204	114	318



Sur emplois fonctionnels et de direction

	Femmes	Hommes	Total
Emplois fonctionnels	1	1	2
Postes de direction	18	7	25

Augmentation de la part des femmes dans les catégories A (1 mutation + 1 promotion interne).
Toujours une forte représentation des femmes sur les postes de direction.

4/ Part des femmes et des hommes dans les avancements de grade, promotions internes, et titularisations

	Avancement de grade			Promotions internes			Intégrations		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
catégorie A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
catégorie B	0	1	1	1	1	2	0	0	0
catégorie C	18	6	24	0	2	2	6	7	13
TOTAL	19	7	26	2	3	5	6	7	13

5/ Part des temps partiels et des congés parentaux des femmes et des hommes

Nombre d’agents ayant été en congé parental au cours de l’année 2018 :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Femmes	0	1	4	5
Hommes	0	0	0	0
TOTAL	0	1	4	5

Nombre d’agents ayant été à temps partiel au cours de l’année 2018 :

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL
	De droit	Sur autorisation	De droit	Sur autorisation	De droit	Sur autorisation	
Femmes	0	0	2	0	7	9	18
Hommes	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL	0	0	2	0	7	10	19

6/ Départs à la retraite

Au cours de l’année 2018 :

Femmes	4
Hommes	4

M. le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

M. le Maire souligne que les femmes sont très représentées dans l'encadrement supérieur.

M. GADAN note que l'année précédente 16 postes de direction étaient pourvus, 12 pour les femmes et 4 pour les hommes et cette année 18 postes pour les femmes et 7 pour les hommes, il souhaite donc savoir ce qui explique les modifications du nombre de postes de direction.

M. le Maire répond que les statistiques de cette année prennent en compte les cadres intermédiaires et pas uniquement les directeurs de services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-1-2,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

05 AFFAIRES FINANCIERES – Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

M. le Maire donne la parole à M. AUGUSTIN, son Adjoint en charge des Finances.

M. AUGUSTIN expose qu'un débat de l'Assemblée délibérante doit avoir lieu sur les orientations budgétaires, au préalable de l'examen du budget (articles L.2312-1 et L. 5211.36 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Par ailleurs, les articles L.2312-1 et L. 3312-1 du CGCT, relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs. Ce rapport devra être transmis au représentant de l'Etat et être publié, les Communes devant également le transmettre au président de l'EPCI et mis à la disposition du public en Mairie.

M. le Maire rappelle que le ROB présente les orientations qui vont préfigurer le budget qui sera présenté au vote en mars prochain.

Il résume : toujours plus d'investissements et moins d'impôts.

M. AUGUSTIN détaille le ROB à l'aide du document suivant :

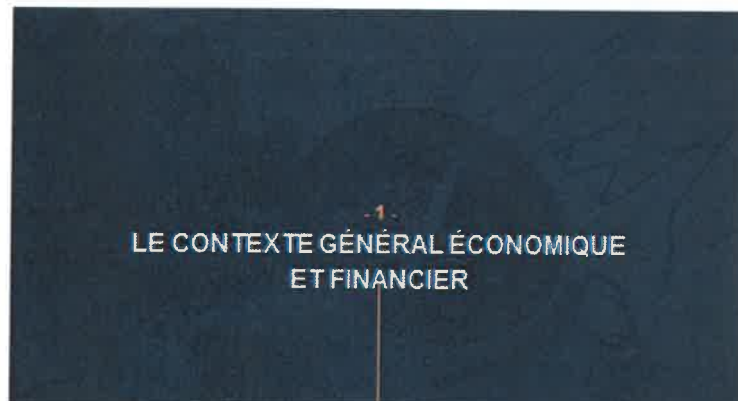


**RAPPEL
LE RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**
(LOI N.O.T.R.E.)

Un document détaillé qui
présente
la stratégie budgétaire de la
Commune

DEUX PARTIES

- Rappel du contexte général de l'économie et de l'encadrement des finances publiques
- Présentation des orientations prévisionnelles du budget 2019 et des perspectives pour les années suivantes



1.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

UNE PRÉVISION DE CROISSANCE À HAUTEUR DE 1,7% EN 2019 COMME EN 2018

- Prix du pétrole maintenu
- Incertitudes sur l'investissement tant des collectivités que des entreprises
- Balance commerciale toujours largement déficitaire
- Tassement de l'inflation: 1,2% en 2019 après une hausse de 2,1% en 2018
- Relative reprise de la consommation

UN TAUX DE CHÔMAGE EN LÉGER REcul
8,9 % à la fin 2018
contre 9,2% fin 2017
(population active en métropole)

1.2 DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES ENCADREES

MAINTIEN DU CADRE DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2018-2022

À HORIZON 2022

- Baisse de 3 points de PIB de la dépense publique
- Réduction du déficit des administrations publiques de 2,8% du PIB à 0,3%
- Solde des collectivités territoriales positifs à +0,7%
- Diminution de 0,6 point de PIB du taux des prélèvements obligatoires à 43,7 %
- Diminution de 5,5 points de PIB de la dette publique à 91,4%

1.2 DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES ENCADREES

MAINTIEN DU CADRE DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2018-2022

IMPACT SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE PLUS DE 60 M€ DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Augmentation des dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,2 % par an

→ 13 milliards d'économie de fonctionnement en base

Gel des concours financiers de l'Etat à 48,5 Md d'euros par an

1.2 DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES ENCADREES

LA LOI DE FINANCES POUR 2019 : UNE POSITION D'ATTENTE AVANT DE NOUVELLES RÉFORMES

Un déficit budgétaire pouvant atteindre 3,2 % du PIB en 2019

- Une dette se détériorant pour atteindre 99,5 % du PIB en 2019 et 100 % en 2020 – 2300 Md d'euros
- Une stabilité des dotations de l'Etat : DGF 2019 pour la ville = 2,57 M€
- Deuxième dégrèvement progressif de la taxe d'habitation à 65 % compensée par l'Etat à l'euro l'euro à son niveau 2017

1,3
M€

EN 2018, L'ÉTAT A
COMPENSÉ
LA COMMUNE DE 1,3 M€
POUR LE DÉGREVEMENT
DE 5300 FOYERS

LES ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES PRÉVISIONNELLES POUR 2019 – 2020



**Achèvement des programmes
d'investissements structurants
qui élargissent l'offre des services
aux Latignaciens**

EN 2019-2020
UN PILOTAGE FINANCIER ET
BUDGÉTAIRE
EN SOUTIEN DES LIGNES
D'ACTION

**Maîtrise des coûts
de la gestion courante**

EN 2019-2020
UN PILOTAGE FINANCIER ET
BUDGÉTAIRE
EN SOUTIEN DES LIGNES
D'ACTION

**Optimisation de la politique
de gestion
des ressources humaines**

EN 2019-2020
UN PILOTAGE FINANCIER ET
BUDGÉTAIRE
EN SOUTIEN DES LIGNES
D'ACTION

- Un service renforcé et élargi pour les administrés
- Des conditions de travail des personnels améliorées dans des statuts d'emploi consolidés
- Une masse salariale stabilisée

**Une stratégie de financement
équilibrée entre ressources
propres et emprunt**

EN 2019-2020
UN PILOTAGE FINANCIER ET
BUDGÉTAIRE
EN SOUTIEN DES LIGNES
D'ACTION

**Nouvelle baisse de l'impos
communale directe**

EN 2019-2020
UN PILOTAGE FINANCIER ET
BUDGÉTAIRE
EN SOUTIEN DES LIGNES
D'ACTION

- 3 -
LA STRUCTURE DU BUDGET 2019

**3.1
LES PARAMÈTRES
DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT**

3.1.1 LE PERSONNEL

LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Glissement Vieillessement Technicité (GVT):
parcours professionnel et revalorisations statutaires : + 1,2%

DURÉE ANNUELLE DU TRAVAIL

1 600 heures sur 227,5 jours- accord cadre

VARIATION DES EFFECTIFS EN 2019 :

312 AGENTS SUR POSTES PERMANENTS (279 EN 2018)

- Reclassements statutaires d'agents des services techniques
- Création de 4 postes de gardiens de police municipale
- Départs en retraite non systématiquement remplacés
- Optimisation des plannings

3.1.1 LE PERSONNEL



**MAITRISE DES HEURES
SUPPLÉMENTAIRES**
445 000 € en 2017 et 225 000 € en 2018

UNE MASSE SALARIALE QUI RESTE PROPORTIONNÉE

Budget primitif 2018 : 13,89 M€
Réalisation 2018 prévisionnel : 13,75 M€
ROB 2019 : 14,16 M€

3.1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Une gestion rigoureuse par les Services :
cadre budgétaire prévisionnel à -10%

Une politique continue d'amélioration du service aux habitants :

- Un renforcement des effectifs de la police municipale nécessitant des équipements
- Une maintenance soutenue des bâtiments accueillant du public : écoles, accueils de loisirs, maison des associations...
- Un redéploiement des équipes pour l'entretien des espaces publics

3.1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Des surcoûts incontournables :

- Hausse des tarifs de l'énergie
- Gestion des crises et aléas
- Elections
- Nouvelle taxe sur les places de stationnement finançant le Grand Paris
- Financement des élèves de maternelle du secteur privé

**DES CHARGES
À CARACTÈRE
GÉNÉRAL
EN
PRÉVISIONNEL
À 7,75 M€
CONTRE 7,43 M€**

3.1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

L'enveloppe de financement des subventions au CCAS
et aux associations, des indemnités des élus et des
cotisations communales obligatoires aux organismes de
coopération intercommunale reste inchangée à 1,8 M€

3.1.3 LE REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS LA DETTE

- Le nouvel emprunt souscrit fin 2018 pour 1,5 M€ n'est pas encore mobilisé. Il ne génère donc pas encore d'intérêts.
- La renégociation des contrats en 2015 continue de produire ses effets
- Baisse du montant annuel des intérêts : 780 k€ contre 840 k€ au BP 2018

3.1.4 LA COMPENSATION DE LA CAMG

UNE ATTRIBUTION À HAUTEUR DE 3,287 M€
(- 33 000 EUROS)

- Transfert en 2018 des médiateurs « Politique de la Ville »
- Transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie
- Transfert de la Maison des Services au Public

3.1.5 LES PRODUITS DES SERVICES

PROJECTION AU REGARD DE L'ACTIVITÉ À
HAUTEUR
DE 1,7 M€ CONTRE 1,5M€ EN 2018

- Augmentation de la fréquentation des services :
cantine, accueil périscolaire, école des beaux arts,
accueil de loisir, stages sportifs

EDUCCI
CHARLES
VANEL

ANOTER LA
FORTE
PROGRESSION
DES RECETTES
DU CENTRE
CHARLES VANEL
+ 17%
220 000€

3.1.6 LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES

- Les subventions au titre de la petite enfance et du périscolaire :
845 k€ versés par la CAF et le département : + 16 %
- Locations (immeubles et salles) : 241 k€
- Autres subventions : 80,2 K€
- Compensation par l'assurance des frais de personnel : 330 k€
- Allocations compensatrices versées par l'Etat au titre
d'exonérations fiscales QPV : 254 k€

3.1.7 LES AUTRES RECETTES

- Les droits de mutation : le dynamisme immobilier communal permet une inscription à la moyenne des trois dernières années, soit 1 M€
- Droits de stationnement issus de la nouvelle DSP : 90 K€.
- La charge des investissements d'équipements incombe au délégataire.
- Les recettes fiscales annexes : droits de place (marché), taxes sur la publicité extérieure et taxe sur les fournisseurs d'électricité : maintenus aux montants 2018 soit 260 K€.

3.2 LES PROJECTIONS FISCALES POUR L'ANNEE 2019

LE COEFFICIENT D'ACTUALISATION DES BASES FIXÉ PAR L'ÉTAT EST DE

- 2,2 % pour la taxe d'habitation
- 2,2% pour le foncier bâti.

VOLONTÉ DE NE PAS ACCROITRE LA CHARGE DES CONTRIBUABLES

- Maintien du taux de la taxe d'habitation dégrévée complètement en 2020
- Baisse du taux du foncier bâti : - 2,5 %

3.2 LES PROJECTIONS FISCALES POUR L'ANNEE 2019

	Taux d'imposition communaux 2018 (en %)	Diminution de taux (en %)	Taux d'imposition communaux proposés pour 2019	Recettes budgétaires
Taxe d'habitation	21,49%	-	21,49 %	7 342 000
Taxe foncière (s&u)	29,52 %	-2,5%	26,79 %	8 186 000
Taxe foncière (x. bât)	63,11%	-	63,11%	94 000

CONCLUSION

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT QUI RESTE CLAIREMENT EXCEDENTAIRE

Un projet de budget qui pourrait dégager une somme en autofinancement de l'ordre de 3 M€ complétés par 1M€ au titre des amortissements.



3.2 LES PARAMÈTRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1 LES RÉALISATIONS MAJEURES

POURSUITE DES PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS (PPI) EN AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : 6,1 M€

- Solde de l'opération de l'école provisoire des Tillets
- Solde de l'extension de l'école maternelle Fort du Bois
- Extension de l'école Jean Macé
- Réhabilitation du bâtiment police municipale
- Terrain synthétique de football
- Monuments historiques
- Vidéoprotection
- Performance énergétique de l'éclairage public

CP 2020
prévisionnels
1,95 M€

CP 2021
prévisionnels
0,75 M€

3.2.2 LES AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2019 : 3,16 M€

- Requalification de la place Marcel Rivière
- Requalification de la voirie suite aux travaux d'assainissement
- Autres travaux de voirie et travaux d'entretien lourd
- Sports : Aires de jeux Orly Parc, Foucher de Careil et République
- Rénovation de la maison des jeunes
- Cinéma : ravalement de la façade
- Ascenseur du parking du cinéma
- Matériels et logiciels informatiques tous services
- Mise en place de 3 lignes de self dans les écoles
- Acquisition d'un véhicule électrique pour la livraison des cantines
- Mobilier et divers
- Acquisition d'un immeuble et d'un terrain rue du Chariot d'or

3.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

TRANSFERTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4,1 M€

- Dotations aux amortissements (écriture comptable) 1,04 M€
- Excédent de fonctionnement : 3,1 M€

REMBOURSEMENTS DU FCTVA : 1,2 M€

- Effet retour des efforts d'investissement développés depuis 2016

CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS SOLLICITÉES PAR LES OCCUPANTS ACTUELS

- Deux maisons rue George Seurat et le Presbytère à autoriser en 2019 : 1,1 M€
- Solde de la cession immobilière CFC concrétisée en 2018 : 0,9 M€

3.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

TAXE D'AMÉNAGEMENT : 0,1 M€

PARTICIPATIONS

- 0,4 M€ de l'OPH 77 au titre de la requalification de la Place Marcel Rivière
- 2 M€ de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement au titre du financement des équipements rendus nécessaires par la réalisation de la ZAC Saint Jean

EMPRUNT NOUVEAU : 1,8 M€

3.4 LA GESTION DE LA DETTE

LE MONTANT DU REMBOURSEMENT EN 2019 EST DE 1,9 M€

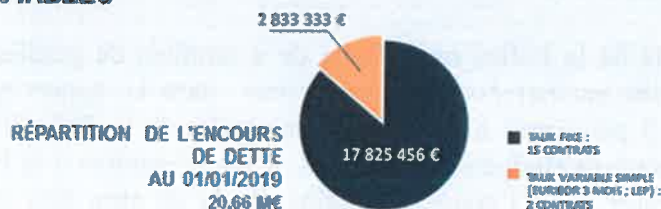
- Sur la période 2015 à 2019, le désendettement global de la Commune devrait se porter à 6,1 M€

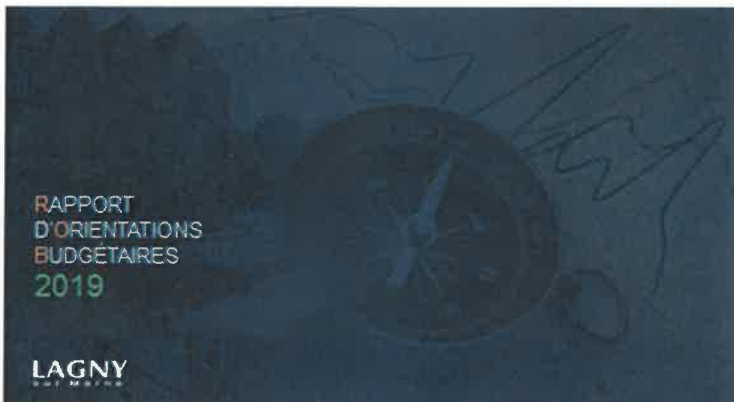
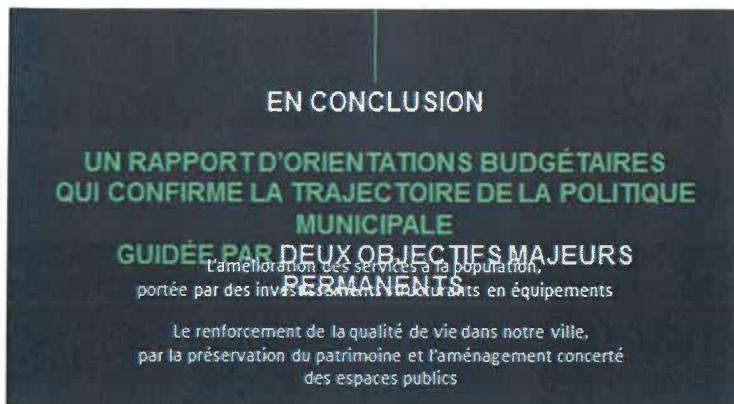
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (y compris emprunt contracté en 2018)	ROB 2019
Nouveaux emprunts perçus	- €	- €	- €	1 500 000 €	1 800 000 €
Remboursements du capital de la dette	2 060 000 €	2 800 000 €	2 704 260 €	2 749 315 €	2 900 000 €
Désendettement au désendettement de la ville	Désendettement de la ville	Désendettement de la ville	Désendettement de la ville	Désendettement de la ville	Désendettement de la ville
Montant endettement ou désendettement de la ville	2 060 000 €	1 800 000 €	1 704 260 €	248 315 €	100 000 €

Désendettement - 6,1 M€

3.4 LA GESTION DE LA DETTE

UNE DETTE CONSTITUÉE DE FONDS SAINS ET STABLES





M. le Maire ouvre le débat.

M. GREE dit : «Donc vous nous annoncez un maintien de la taxe d'habitation à son haut niveau de 2015 pour ceux qui continueront à la payer, une baisse de la taxe foncière de 2,5 % mais je rappelle que vous l'avez augmentée de 25 % en 2015 et que les Latignaciens ne paieront pas moins puisque, vous l'avez dit, les bases vont augmenter du même montant. Donc, ce sera une opération blanche dans le portefeuille des habitants.

Vous nous annoncez d'importants travaux dans les écoles, c'est très bien.

Vous ne l'avez pas dit ce soir mais c'était dans le dossier, vous annoncez la vente de plusieurs actifs du patrimoine communal : deux maisons rue Georges SEURAT, le presbytère à côté de l'abbatiale Notre Dame des Ardents et la maison de la Croix Rouge rue Victor HUGO. Pourquoi ces ventes ? Et rappelons que vous avez déjà vendu pour plus de 4,5 millions d'Euros de biens du patrimoine communal.

En revanche, vous l'avez dit, vous allez acheter un immeuble rue du Chariot d'Or donc lequel et pour quoi faire ? Je crois que j'ai mon idée mais lequel et pour quoi faire ?

Vous nous annoncez l'augmentation des effectifs de la Ville qui vont donc passer de 278 à 312 donc plus 12 %. Vous avez expliqué ça pour des raisons statutaires donc techniques – à revoir.

Vous parlez d'augmenter les effectifs de la Police municipale de 4 emplois de gardiens en 2019. J'ai trouvé qu'il y avait une petite incohérence dans les chiffres : dans le rapport égalité hommes-femmes, il y avait marqué 5 personnes à la Police municipale, de la filière Police municipale. Dans ce rapport d'Orientations Budgétaires en 2018, il y a 6 emplois à la Police municipale, c'est en page 13 du rapport, mais l'année prochaine, il n'y en aura plus que 5. Donc on passe de 6 à 5 et vous nous dites qu'on augmente de 4. Je n'ai pas bien compris.

Et puis, je trouve qu'il n'y a aucune annonce pour le commerce et l'attractivité commerciale de notre ville, rien pour le stationnement, rien pour la protection de l'environnement, et, à part les écoles, rien pour faire face à l'augmentation annoncée de la population. »

M. le Maire répond qu'une réponse sera apportée en fin de Conseil Municipal concernant la Police municipale car une question précise a été posée à ce sujet.

M. GREE souligne de nouveau les problèmes de chiffres.

M. le Maire répond que le compte 012 qui correspond à la masse salariale va évoluer que de 4 emplois supplémentaires, il va donc bien y avoir 4 recrutements qui apparaîtront sur la masse salariale et qui justifieront son augmentation avec 1,2 % de GVT.

M. le Maire revient sur le stationnement et rappelle qu'un parking de 152 places a été ouvert en centre-ville, ce qui n'est pas rien. Il y avait déjà eu la mise en place du parking de commerçants et dernièrement l'installation du jalonnement dynamique. Cela participe à améliorer le stationnement et le commerce.

En ce qui concerne les achats et ventes, **M. le Maire** indique qu'il s'agit de gestion patrimoniale. Il souligne qu'il n'y a aucun intérêt à garder d'anciens logements de fonction d'enseignants occupés par des personnes qui ne sont plus enseignants et qui, en plus, sont acquéreurs. La Ville n'a pas pour objectif de faire de la gestion de patrimoine foncier.

Pour ce qui est du presbytère, **M. le Maire** précise que c'est une demande de l'évêché qui souhaite le réhabiliter totalement afin d'accueillir 4 prêtres et ce n'est pas à la Ville de financer ce type de travaux. Il vaut donc mieux le vendre afin que ce patrimoine qui est accolé à l'église soit entretenu.

M. GREE remercie **M. le Maire** pour ses réponses mais pour ce qui est du stationnement, il parlait de 2019 alors que **M. le Maire** a répondu sur 2018.

Il rappelle qu'il existait auparavant un parking de 132 places aux Tanneurs ce qui fait un gain de 20 places et que ce parking a été fermé pendant plus de deux ans.

En ce qui concerne la Police municipale, si l'augmentation des effectifs de 4 agents est confirmée, il pense qu'il y a un problème à la page 13 du ROB.

M. le Maire souhaite apporter des précisions concernant le stationnement de Cœur-de-ville : depuis la mise en place du jalonnement dynamique, il a été constaté que tous les parkings n'ont jamais été pleins à l'exception du jour de la Parade de Noël. Cela signifie donc, qu'en termes d'offre de parking à Lagny, y compris les jours de marché, il reste toujours des places disponibles dans un des trois parkings. Il s'agit d'une amélioration importante.

M. GADAN pense qu'il y a un souci sur le jalonnement dynamique du parking Foch car il est souvent indiqué « complet » et qu'il est peu accessible du fait de sa mauvaise indication après le carrefour de Verdun, cela oblige à faire un grand tour.

M. le Maire confirme qu'il y a un dysfonctionnement du jalonnement dynamique, qui a été repéré et traité par le délégataire.

M. GADAN souhaite des précisions sur les points suivants :

- début d'installation des réseaux destinés à la vidéo protection,
- charges à caractère général - location de matériel de voirie notamment la balayeuse. **M. GADAN** pensait que la Ville était propriétaire de ce matériel,
- estimation du coût de l'accueil des enfants en école maternelle et notamment la participation de la Ville pour les écoles privées,
- ascenseur du parking du cinéma, **M. AUGUSTIN** a dit « éventuellement » donc **M. GADAN** souhaite savoir s'il sera réellement inscrit au budget 2019,
- ventes des produits qui passent de 1,5 million à 1,7 million, **M. GADAN** souhaite connaître les raisons de cette forte augmentation. Il note que les entrées de l'espace Charles VANEL étaient déjà très fortes en 2018.

M. le Maire rappelle que l'ascenseur du parking du cinéma est budgété depuis au moins 15 ou 20 ans et confirme qu'il sera réalisé en 2019.

En ce qui concerne les balayeuses, la Ville a opté pour des contrats incluant la maintenance.

M. le Maire indique que le réseau de vidéo protection est un réseau de fibre optique exclusivement dédié à cela et est en grande partie posé. Les caméras seront raccordées pour la totalité des caméras posées, en septembre au centre de surveillance urbaine. Les caméras installées au pôle gare, actuellement en enregistrement, seront connectées en septembre. D'autres sont en cours d'installation en Cœur-de-ville et seront connectées d'ici 6 à 8 mois.

En ce qui concerne l'école maternelle obligatoire dès 3 ans, **M. le Maire** rappelle qu'une ville a des obligations et doit reverser aux écoles sous contrat ce que coûteraient les enfants si elle les accueillait dans les écoles publiques. Un coût annuel par enfant est calculé (bâtiment, personnel...) multiplié par le nombre d'enfants accueillis à l'école Saint Joseph ou à l'école Saint Laurent. A ce jour, le calcul n'est pas fait.

M. AUGUSTIN souligne que la Ville ne connaît pas les effectifs des enfants des écoles maternelles privées qui habitent Lagny. Il rappelle que le premier article de la loi n'a été discuté que la veille.

M. le Maire confirme à **M. GADAN** qu'une enveloppe sera inscrite au budget mais qu'il faudra ajuster en fonction de la réalité ce qui conduira certainement à prendre une décision modificative.

M. ROZOT souhaite aborder trois thématiques qu'il ne semble pas avoir vu dans le document :

- Concernant la digitalisation de la société, il demande s'il n'y aurait pas des choses à développer, même s'il ne connaît pas les coûts, comme des applications pour smartphone qui permettent aux habitants de communiquer directement avec la commune pour des dégradations, des trous sur la chaussée...Ce pourrait être une chose intéressante pour la participation active des habitants.
- Pour l'impact environnemental, de même qu'il y a un PPI performances énergétiques pour l'éclairage public, il demande s'il ne pourrait pas y avoir la même chose pour les bâtiments communaux.
- Il demande s'il est envisagé des antennes du centre socio-culturel dans d'autres quartiers.

M. le Maire répond que la mise en place d'une annexe du Mix'City est à l'étude mais la décision n'est pas du tout prise. Il rappelle que le pôle solidaire verra le jour en septembre 2019. Les Restaurants du Cœur vont donc déménager et libérer des locaux. Une étude est en cours pour que ce local soit destiné à des activités sociales.

Pour ce qui est d'une démarche visant à améliorer la consommation sur les bâtiments municipaux, **M. le Maire** indique que la CAMG a recruté un jeune en alternance dont la mission est de mettre en place des outils pour les communes dans cet objectif. La problématique est la même pour toutes les communes même si elle est peut-être plus prégnante à Lagny du fait de bâtiments anciens mais c'est un sujet de l'ordre de l'intercommunalité. L'objectif est de mettre en place une méthodologie.

Concernant la digitalisation de la relation entre le citoyen et la Ville, les services techniques s'y intéressent.

M. GADAN indique que **M. le Maire** ne lui a pas répondu sur l'augmentation de plus de 15 % des produits des services entre 2018 et 2019. Il rappelle qu'il ne faut pas uniquement citer l'espace Charles VANEL qui a été déjà impacté en 2018.

M. AUGUSTIN répond qu'il s'agit de l'augmentation de la fréquentation du secteur périscolaire, des centres de loisirs et de la cantine. Il s'agit bien d'une augmentation volumétrique car les tarifs ont été maintenus et mis en parallèle avec les ressources des parents.

M. le Maire note que le même phénomène est constaté pour les activités sportives. La dynamique du service des sports fait qu'il y a une offre plus importante d'activités donc de plus en plus de recettes.

M. GADAN note une dégradation du statut du personnel communal entre 2018 et 2019 où le personnel non titulaire ne représentait que 11 % en 2018 et 20 % en 2019.

Il souhaite finir sur la baisse des impôts « annoncée fortement par la presse ». Il prend l'exemple d'un foyer qui paie 1 000 Euros de taxe foncière. Il va avoir une augmentation des bases de 2,2 soit 1 022 Euros. La taxe d'habitation est payée par les personnes les moins aisées, ils paieront 1 016 Euros au lieu de 1 000 Euros.

M. le Maire rappelle que la taxe d'habitation va être supprimée. Il ne serait pas responsable de baisser la taxe d'habitation alors qu'elle va être compensée. **M. le Maire** dit : « Ce serait suicidaire, ce serait démagogique, ce serait du populisme. On ne va pas toucher à la taxe d'habitation alors que, dans deux ans, plus personne ne la paiera. Ce serait une erreur majeure pour les finances de la Ville ». Il confirme que pour la taxe foncière, il n'y aura pas d'augmentation en valeur absolue.

M. GADAN estime que non car les 2,2 se font sur la base alors que les 2,5 ne se font que sur la part communale qui ne représente que 20 % de ces bases.

M. le Maire confirme qu'à la fin du mandat, la taxe foncière aura bien moins augmenté qu'au cours du mandat précédent.

M. GADAN estime qu'il faut considérer l'effet cumulateur.

M. LOPEZ demande la parole et déclare : « Malheureusement, vous êtes revenu à un intitulé de délibération identique à celui que vous aviez accepté de modifier en conformité avec le rappel de M. le Sous-Préfet l'année dernière. On ne va pas revenir à chaque fois sur cette même demande donc, vous changez l'intitulé ou pas » ?

M. le Maire dit que c'est toujours le même.

M. LOPEZ répond « Donc, nous voterons contre. M. le Maire, je pourrai une nouvelle fois me lancer dans une grande tirade pour essayer de vous faire entendre raison mais c'est peine perdue. Nous nous contenterons d'une très brève intervention sous la forme d'une question à l'ensemble de la population : avec en 4 ans, 15 millions d'Euros en plus, sans compter les rentrées d'argent provenant de la construction et de la vente immobilière,

qu'avons-nous tous gagner à bien vivre ensemble ? Mais, après tout, M. le Maire, ce qui compte c'est que vous avez pu annoncer lors de vos vœux que vous alliez encore baisser les impôts locaux pour que ce soit repris dans les média.».

M. GREE demande si l'Assemblée vote le fait qu'il y ait eu un rapport ou vote le rapport.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'approuver le débat. Il y a une ambiguïté car auparavant, il n'y avait pas de vote. C'est le débat qui porte sur le rapport.

M. AUGUSTIN indique que le vote a pour but de constater que le débat a bien eu lieu.

Pour **M. GADAN**, ce n'est pas l'objet de la délibération qui dit : « le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport d'orientations budgétaires à la suite d'un débat ».

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport d'orientations budgétaires à la suite d'un débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. AUGUSTIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances en date du 6 février 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019 ci-annexé.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour,

6 voix contre (Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, M. BERNASCON, Mme SAILLIER, M. GADAN)

06 AFFAIRES FINANCIERES – Exposition « Léo GAUSSON, Maximilien LUCE pionniers du néo-impressionnisme » - Tarifs.

M. le Maire donne la parole à M. MONOT, son Adjoint en charge de la Culture.

M. MONOT expose que Dans le cadre de l'organisation de l'exposition "Léo Gausson, Maximilien Luce, pionniers du néo-impressionnisme" qui se tiendra du mercredi 13 mars au vendredi 26 avril 2019, dans les salons d'honneur, la Ville souhaite adopter des tarifs.

Cet évènement propose des entrées payantes, gratuites, des soirées privées, des visites guidées et des conférences. Il sera également proposé à la vente des catalogues, des cartes postales et des carnets.

Les tarifs proposés sont :

TARIF PLEIN		5 €
GRATUIT	Jeunes de – 28 ans, 1 ^{er} dimanche du mois, scolaires, étudiants, apprentis RSA et demandeurs d'emploi, allocation minima vieillesse, allocation adultes handicapés, artistes plasticiens affiliés à la Maison des artistes et à l'AIAP, conférenciers nationaux, Week-end musée Téliorama 23-24 mars 2019 (Une entrée gratuite valable pour 4 personnes), personnel Mairie et du CCAS et son conjoint.	0 €
CARTE BALAD'PASS 77	Une entrée offerte pour une entrée plein tarif achetée	
CONFERENCE	Jeudi soir	gratuit
Mise à disposition de tablettes	Pour visite de l'exposition	gratuit
VISITES GUIDEES tickets d'entrée compris Valable uniquement sur le tarif plein Minimum de 10 personnes payantes	Tout public	9 €
SOIREES PRIVEES	Mise à disposition de la salle d'exposition de 18h à 21h avec une visite guidée puis mise à disposition des galeries pour leur organisation d'une réception.	2 000 €
CATALOGUE DE L'EXPOSITION		20 €
CATALOGUES « Du baroque au Néo Impressionnisme, le Musée sort de ses réserves », « Paul Emile Colin », « Henri Lebasque »		6 €
CATALOGUES « Les rues de Lagny », « La Poste », « La révolution »		4 €
CARTES POSTALES		1 €
CARNET		3 €

Des entrées, des objets dérivés et des prestations gratuites pourront être accordées sur décision de M. le Maire ou de son représentant.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces tarifs.

M. GREE indique que LEAD est très favorable à ce projet et demande si les gratuités peuvent être appliquées aux soirées privées.

Il souhaite savoir si la Ville a avancé dans ses réflexions concernant le transfert du musée Gatien BONNET.

M. MONOT ne pense pas opportun d'accorder des gratuités pour les soirées privées.

M. le Maire confirme que les gratuités sont destinées aux écoles en particulier.

M. MONOT précise que la réflexion est toujours en cours concernant le musée et s'inscrit dans un cadre plus large qui est l'utilisation des espaces publics dans le parc Saint-Jean.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Culture en date du 29 janvier 2019,

VU l'avis de la Commission Finances du 06 février 2019.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de l'exposition « Léo GAUSSON, Maximilien LUCE, pionniers du néo-impressionnisme »

Adopté à l'unanimité

07 INTERCOMMUNALITE – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 décembre 2018 relatif au transfert des produits de fiscalité intercommunale.

M. le Maire expose que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a été invitée à procéder à une rectification technique relative aux transferts de fiscalité intercommunale des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré.

Les parts intercommunales du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) et de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) étant versées directement aux communes et non à la Communauté d'Agglomération, la CLECT a effectué une rectification technique visant à rétablir l'imputation des parts communales sur le budget intercommunal et non sur le budget des communes.

En application du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-5, de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, s'est réunie le 10 décembre 2018 sous la présidence de Mme Pierrette MUNIER et a émis un avis préalable unanime sur le rapport.

Le Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 a approuvé à l'unanimité ce rapport.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport.

M. GADAN demande si cela ne concerne que l'année 2018 ou que cela peut perdurer.

M. le Maire confirme que cela va perdurer ce qui nécessitera peut-être de réunir de nouveau une CLECT selon le montant versé par l'Etat chaque année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Le Maire,

VU l'avis de la commission Finances du 06 février 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 10 décembre 2018, tel que joint en annexe,

AUTORISE M. Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

Adopté à l'unanimité

08 AFFAIRES FONCIERES – Acquisition de la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d'Or.

M. le Maire précise que cette acquisition entre dans le cadre de la requalification du quai de la Gourdine avec une renaturation complète. S'ajoute à cela l'opportunité d'acheter un terrain et un bâtiment qui vont compléter le « parc nature » avec une activité de sport-nature.

M. le Maire donne la parole à Mme CAMAJ, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme.

Mme CAMAJ précise que les Consorts MICHELON ont mis en vente la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d'Or d'une superficie de 2.552 m².

Sur cette parcelle se trouvent plusieurs bâtiments accolés composés d'une maison, de bureaux ainsi que de hangars pour une superficie totale utile d'environ 350 m². Une autre maison indépendante se trouve sur cette parcelle d'une superficie utile d'environ 50 m².

Cette parcelle est située dans le secteur de l'OAP n°6 entre la Ferme des Saules appartenant à la CAMG et un terrain appartenant à la Ville. Une liaison entre la Ferme des Saules et la prairie communale pourrait se faire par la création d'un cheminement et permettre la protection des espaces naturels.

Cette acquisition permettrait de créer une continuité dans la création d'un poumon vert en bord de Marne avec un accès à la Marne via la parcelle déjà propriété de la Ville pour faciliter l'accès aux activités nautiques.

La taille des locaux permettrait de loger des services publics ainsi que des associations en lien avec les activités nautiques.

Le montant de cette acquisition est de 555.000 € TTC.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'acquisition de la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d'Or par la Ville pour un montant de 555.000 € TTC, et l'autoriser à signer tous les actes d'acquisitions et tous les documents utiles à cette opération.

M. GREE souhaiterait connaître la superficie de ce projet de poumon vert et avoir plus de détails.

Il demande si la parcelle AN 38 limitrophe correspondant à la Ferme des Saules, souvent utilisée par les scouts sera intégrée dans ce poumon vert.

Mme CAMAJ répond que cette parcelle sera intégrée entièrement. Cela permettra une liaison, d'une part, entre la rue du Chariot d'Or et le quai, et d'autre part, entre le terrain proche de la Villa et qui s'étendrait jusqu'à la Ferme des Saules.

Elle ne connaît pas la superficie. Ce sera un véritable poumon vert pour les habitants conçu pour faciliter la promenade et certainement un des nouveaux lieux les plus intéressants de la ville.

Mme CAMAJ répond à **M. GREE** qu'elle demandera la superficie totale de ce projet à la CAMG.

M. Le Maire précise que la totalité de ce projet avait été présentée au public mais que des modifications y ont été apportées. Il conviendrait de prévoir une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal car il a évolué dans sa forme mais aussi dans son cadencement car les travaux ne peuvent se dérouler qu'à certaines périodes.
Les travaux débuteront en septembre 2019 pour s'achever fin 2019-début 2020.

M. ROZOT trouve important de maintenir cette zone verte notamment du fait de la présence du ru qui est une source importante de biodiversité.

M. GADAN indique que ce terrain est mitoyen de celui où se trouvent les pompes de relevage de la SFDE ce qui fait que le seul accès au quai se situe sur la partie Nord et il y a aussi des installations techniques. Il souhaite donc savoir ce qu'il en est de ces installations techniques dans le cadre du projet car il va être difficile d'assurer la sécurité des usagers.
D'autant plus que c'est de l'eau potable qui circule à cet endroit ce qui peut être problématique dans le cadre de Vigipirate. Le projet est néanmoins intéressant pour accéder au quai de la Gourdine et qu'il n'évoque que des réserves techniques.

M. le Maire confirme qu'il faut que le bureau d'étude vienne faire une présentation complète.

Mme CAMAJ souhaite revenir sur une remarque qui a été faite sur le développement durable, « c'est un peu comme monsieur JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir », c'est-à-dire que la Ville fait du développement durable sans l'afficher et tous les services sont concernés, pas uniquement les espaces verts mais aussi les services techniques, l'éclairage... C'est un souci permanent d'améliorer les conditions de vie dans la ville mais aussi sur la planète.

M. le Maire rappelle qu'il y a peu d'espaces verts à Lagny donc dès qu'il y a la possibilité d'en créer un, tout est mis en œuvre.

M. GREE prend acte des propos de **Mme CAMAJ** sur le développement durable mais s'étonne et dit : « car en général, vous êtes très bons en communication ». Il note que la Ville achète sur ce terrain 400m² de bâtiments dans lesquels elle va installer des associations en lien avec les activités nautiques et souhaite donc savoir de quelles associations il s'agit et si le canoë-kayak y sera même si c'est un peu loin de la Marne.

M. le Maire répond que la nouvelle association de canoë-kayak s'est bien développée et à besoin de s'étendre car elle est logée derrière le musée, ce qui n'est pas très pratique. C'est une opportunité que la Ville souhaite utiliser pour que cette association puisse se développer.

Mme CAMAJ note que l'aviron a demandé depuis de nombreuses années une sortie vers la rue du Chariot d'Or ce qui peut être envisagé avec ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis des Domaines en date du 19/11/2018 ci-annexé,

CONSIDERANT que les consorts MICHELON ont accepté le principe de cette acquisition,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle permettra d'avoir un accès à la Marne pour des diverses activités nautique,

CONSIDERANT l'avis de la commission des Finances du 06 février 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d'Or pour un montant de 555 000 € TTC selon le plan annexé,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes d'acquisition et tous les documents utiles à cette opération.

Adopté à l'unanimité

09 AFFAIRES FONCIERES – Changement de dénomination de l'impasse de ROTHSCILD en rue Simone VEIL.

M. le Maire donne la parole à Mme CAMAJ, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme.

Mme CAMAJ précise que les dénominations des rues relèvent exclusivement de la compétence des communes et sont adoptées par délibération du Conseil Municipal. Ces décisions sont rendues exécutoires après transmission au Préfet et leurs publications.

En date du 12 septembre 2017, une délibération municipale a permis l'approbation des dénominations des voies pour l'aménagement de la ZAC ST JEAN.

A l'occasion de l'aménagement de la ZAC ST JEAN, l'impasse de ROTHSCILD deviendra une rue et se trouvera dans le prolongement de la rue Simone VEIL.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le changement de dénomination de l'impasse de ROTHSCILD en rue Simone VEIL selon le plan joint et à l'autoriser à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

M. GADAN note qu'il y aussi des rues qui sont en impasse à Lagny.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de changer la dénomination de l'impasse ROTHSCILD en Rue Simone VEIL.

Après en avoir délibéré,

ADOpte le changement de dénomination de l'impasse de ROTHSCILD en Rue Simone VEIL selon le plan joint,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

10 REGLEMENTATION – Convention de groupement de commandes avec la commune de Saint-Thibault-des-Vignes – Entretien des terrains sportifs.

M. le Maire donne la parole à M. GIRARD, Adjoint au Maire en charge des Sports.

M. GIRARD précise que l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, autorise la possibilité entre Collectivités Territoriales et Etablissement Publics, de créer des groupements de commandes en vue de mutualiser les besoins portant sur les fournitures, services et travaux.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Lagny-sur-Marne propose la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché ayant pour objet **l'entretien des terrains sportifs**.

Les modalités précises de procédure seront arrêtées lors de la préparation du marché suivant les estimations budgétaires et les besoins recensés. A savoir, cette convention concerne le marché d'entretien des terrains sportifs pour la passation jusqu'à la notification des marchés.

La Ville, représentée par son Maire, est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, et aura la charge de mener la procédure de passation du marché ainsi que sa notification. L'exécution relève de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à décider d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation d'entretien des terrains sportifs, dire que la Ville de Lagny sur Marne sera le coordonnateur du groupement de commandes, adopter la convention constitutive et l'autoriser à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

M. GADAN demande si les commandes seront identiques ou s'il sera possible de les différencier notamment en ce qui concerne les fréquences de passage de la société. Il estime qu'il y a l'aspect financier à prendre en compte mais aussi l'aspect qualitatif.

M. GIRARD répond que chaque commune conserve son nombre de passages et note que c'est plutôt la Ville de Saint-Thibault-des-Vignes qui s'est alignée sur Lagny ce qui lui a permis de faire des économies plus importantes que Lagny.

Pour la Ville de Lagny, le gain est d'environ 5 000 Euros par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU l'avis de la commission finances du 06 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes pour la prestation d'entretien des terrains sportifs,

DIT que la Ville de Lagny sur Marne sera le coordonnateur du groupement de commandes,

ADOpte la convention constitutive,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

11 REGLEMENTATION – Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d'artifice le 13 juillet 2019

M. le Maire donne la parole à Mme LIBERMANN, Conseillère Municipale déléguée à l'évènementiel.

Mme LIBERMANN indique qu'il est proposé de mettre en place une convention de coordination et de groupement de commandes entre d'une part, la Ville de Lagny-sur-Marne, et d'autre part les communes de Thorigny-sur-Marne, Pomponne et Dampmart, en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 qui, dans son article 28, autorise la création de groupement de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics en vue de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique.

La présente convention a pour but l'organisation d'un feu d'artifice commun le 13 juillet 2019. Elle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation, la passation et l'exécution du marché précité.

Dans ce cadre, la Ville de Lagny-sur-Marne sera désignée comme coordinateur du groupement, qui aura pour fonction de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques.

Le coordonnateur du groupement est mandaté pour signer, notifier et exécuter le marché au nom de la Ville de Lagny-sur-Marne et des communes désignées ci-dessus.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à décider d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2019, dire que la Ville de Lagny sur Marne sera le coordonnateur du groupement de commandes, adopter la convention constitutive, l'autoriser à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

VU l'avis de la commission finances du 06 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2019,

DIT que la Ville de Lagny sur Marne sera le coordonnateur du groupement de commandes,

ADOpte la convention constitutive,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

12 REGLEMENTATION – SIPPEREC – Elargissement à la centrale d'achat SIPP'n'CO.

M. le Maire donne la parole à M. JAHIER, Adjoint en charge de la Circulation et du Stationnement.

M. JAHIER précise que l'article 26 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics* (ci-après, « **l'Ordonnance** ») prévoit qu'une centrale d'achat est un acheteur soumis à l'Ordonnance qui a pour objet d'exercer des activités d'achat centralisées qui sont :

- l'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
- la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Les acheteurs, qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Toutefois, ils demeurent responsables du respect des dispositions de cette ordonnance pour les opérations de passation ou d'exécution du marché public dont ils se chargent eux-mêmes.

L'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat est, notamment, de deux ordres :

- Un intérêt économique, du fait de la massification des achats et, partant des économies d'échelle réalisées. En d'autres termes, l'objectif de la Centrale consistera à obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats ;
- Un intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics*.

L'article 7 des statuts du SIPPEREC prévoit que ce dernier « peut aussi être centrale d'achat au profit de ses adhérents ainsi que des autres acheteurs d'Ile-de-France dans les conditions prévues par l'ordonnance précitée n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou tout texte subséquent la complétant ou s'y substituant, pour toute catégorie d'achat centralisé ou auxiliaire se rattachant aux activités et missions du Syndicat ».

Dans ce contexte, le SIPPEREC et ses adhérents ainsi que les autres acheteurs d'Ile-de-France ayant également souhaité adhérer à la Centrale d'achat (ci-après collectivement les « **Adhérents** ») ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant aux domaines d'activités des compétences du syndicat.

Pour ces achats, une intervention sous forme d'intermédiation contractuelle, au terme de laquelle une centrale d'achat passerait des marchés publics ou des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à des acheteurs, agissant ainsi en qualité de mandataire et fournirait une assistance à la passation des marchés publics, est apparue la plus adaptée.

En conséquence, et en application de la délibération du comité du SIPPEREC n° 2017-06-48 du 22 juin 2017, celle-ci a décidé de constituer une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO » (ci-après, « **la Centrale d'achat** » ou « **SIPP'n'CO** »).

La convention d'adhésion (ci-après, « **la Convention** ») en précise les modalités d'adhésion. Précisément, la Centrale d'achat assure les missions suivantes :

- Accompagnement de l'Adhérent dans le recensement de ses besoins ;
- Recueil des besoins de l'Adhérent dans le cadre de l'objet prévu à l'article 1^{er} de la Convention et centralisation de l'ensemble des besoins des Adhérents en vue de la passation d'une ou de plusieurs consultations de marchés publics ou d'accords-cadres mutualisées ;
- Réalisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics applicables à ses propres achats, y compris jusqu'à la signature et la notification du ou des marchés, ou du ou des marchés subséquents lorsqu'un accord-cadre a été préalablement passé par SIPP'n'CO ;
- Réunion de la commission d'appel d'offres du SIPPEREC, qui sera également celle de SIPP'n'CO, dans le cadre des procédures formalisées ;
- Information de l'Adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus pour son compte par courrier électronique (transmis par SIPP'n'CO à l'interlocuteur qui lui aura été désigné par l'Adhérent) ;
- Transmission à l'Adhérent de la copie du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus pour son compte afin de lui permettre d'en assurer la pleine exécution ;
- Accomplissement, dans le cadre du mandat qui lui est confié par chaque Adhérent, d'une mission d'interface (ou d'intermédiation) entre l'Adhérent et le(s) opérateur(s) économique(s), ceci afin de favoriser la bonne exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ;
- Réalisation, dans le cadre du mandat qui lui est confié par chaque Adhérent, de toutes les modifications nécessaires à la bonne exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Par ailleurs, conformément à l'article 26-III de l'Ordonnance, la Centrale d'achat pourra, à la demande spécifique de certains Adhérents, se voir confier des activités d'achat auxiliaires qui consistent à fournir une assistance à la passation des marchés publics, notamment sous les formes suivantes :

- Mise à disposition des infrastructures techniques pour permettre à ses adhérents de conclure des marchés publics ;

- Fourniture d'une assistance individualisée de sourcing, rédaction d'une note de cadrage pour la détermination des besoins, conseil et accompagnement sur le déroulement et/ou la conception des procédures de passation des marchés publics ;
- Préparation et gestion des procédures de passation au nom de l'Adhérent et pour son compte.

La cotisation annuelle pour adhérer à la centrale d'achat est de 0.16 Euros par habitant et d'un autre côté une cotisation par bouquet sélectionné représentant 20% des droits d'entrées soit 0.032 Euros par habitant.

M. JAHIER fait une synthèse des économies réalisées depuis l'adhésion au SIPPEREC en 2015 :

- en 2014, coût de la téléphonie fixe par an : 44 700 Euros pour 36 200 Euros en 2018,
- pour la téléphonie mobile : 27 711 Euros en 2014 contre 18 282 Euros en 2018.

Une simulation a été réalisée dans le cadre de cet élargissement. En 2017, différents devis avaient été demandés pour la migration des infrastructures afin d'avoir de meilleurs réseaux entre les bâtiments communaux. Deux entreprises avaient répondu avec des devis entre 82 000 et 96 000 Euros. Avec cette nouvelle adhésion, cette prestation serait de 64 560 Euros. Il précise que l'adhésion annuelle sera d'environ 3 300 Euros.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion à la présente centrale d'achat « SIPP'n'Co » et l'autoriser à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment à conclure la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets et tout avenants s'y afférant.

M. GADAN note que du fait de l'évolution des technologies et du nombre plus important d'opérateurs, les prix ont baissé. Il pense qu'il est donc compliqué de comparer les prix avec les années antérieures.

Il demande quel bouquet la Ville va choisir parmi les 7 disponibles.

M. le Maire répond que le choix n'a pas été arrêté pour le moment.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'article 26 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU l'avis de la commission finances du 06 février 2019,

Après en avoir délibéré,

ADHERE à la centrale d'achat «SIPP'n'co»,

AUTORISE M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment à conclure la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets et tout avenants s'y afférant.

Adopté à l'unanimité

13 AFFAIRES SCOLAIRES – Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Chessy – participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Chessy.

M. le Maire donne la parole à Mme FENZAR, son Adjointe en Charge des Affaires Scolaires et Périscolaires.

Mme FENZAR expose que pour l'année scolaire 2018-2019, il est demandé à la Ville de Lagny-sur-Marne de participer financièrement aux frais de fonctionnement liés à la scolarité des enfants ne résidant pas sur le territoire de la commune de Chessy et y fréquentant des établissements scolaires publics maternels et élémentaires.

Pour cette année scolaire 2018-2019, deux élèves sont concernés.

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau	Adresse des responsables légaux
ARTZET CODINA	ESTHER	06/08/2008	ULIS	17 RUE DU COLONEL DURAND
STANCIU	DENIS	22/07/2009	ULIS	35 AVENUE RAYMOND POINCARÉ

A ce titre une convention pour l'accueil d'enfants en classe ULIS dans les écoles de Chessy, fixe les modalités de participation financière de la Ville, à savoir, la somme de 899€ par élève. La commune de Chessy appellera la participation de la commune de résidence dans le courant du mois de juin de l'année scolaire de référence au moyen d'un titre de recettes.

La somme allouée est inscrite sur l'imputation budgétaire suivante : 6558/212369/SCOL.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la mairie de Chessy, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

M. GREE trouve que la délibération est mal rédigée car elle parle d'enfants qui ne résident pas à Lagny : « ...des enfants ne résidant pas sur son territoire ». Il en est de même pour le point suivant.

Mme FENZAR répond qu'il faut comprendre qu'il s'agit d'enfants qui ne résident pas sur le territoire de Chessy.

M. le Maire confirme que la phrase mérite d'être clarifiée.

M. GADAN est choqué par le fait que le nom et l'adresse des enfants apparaissent. Il pense que ces délibérations devraient être anonymes.

Mme SERT a fait la même remarque et les services lui ont répondu que c'est une demande des communes de Chessy et Serris.

Elle souligne que tous les dossiers sont anonymisés à la MDPH et au CCAS.

M. GADAN peut comprendre pour le nom mais demande s'il est nécessaire de préciser la date de naissance et l'adresse.

M. le Maire estime aussi que ça mériterait de la confidentialité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Finances du 06 février 2019.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe avec la mairie de Chessy, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

14 AFFAIRES SCOLAIRES – Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Serris – participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Serris.

M. le Maire donne la parole à Mme FENZAR, son Adjointe en Charge des Affaires Scolaires et Périscolaires.

Mme FENZAR expose que pour l'année scolaire 2018-2019, il est demandé à la Ville de Lagny-sur-Marne de participer financièrement aux frais de fonctionnement liés à la scolarité des enfants ne résidant pas sur le territoire de la commune de Serris et y fréquentant des établissements scolaires publics maternels et élémentaires.

Pour cette année scolaire 2018-2019, un seul élève est concerné.

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau	Adresse des responsables légaux
DIA	MAHAMADOU	04/09/2009	ULIS	43 RUE SAINT LAURENT

A ce titre une convention pour l'accueil d'enfants en classe ULIS dans les écoles de Serris, fixe les modalités de participation financière de la Ville, à savoir, la somme de 520€ par élève. La commune de Serris appellera la participation de la commune de résidence dans le courant du mois de juin de l'année scolaire de référence au moyen d'un titre de recettes.

La somme allouée est inscrite sur l'imputation budgétaire suivante : 6558/212369/SCOL.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la mairie de Serris, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Finances du 06 février 2019.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe avec la mairie de Serris, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire demande que soit rédigé un courrier à sa signature pour les mairies de Chessy et de Serris afin de recevoir ces points.

15 AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) – Interventions des « DUMISTES » sur le temps scolaire.

M. le Maire donne la parole à M. MONOT, son Adjoint en charge de la Culture.

M. MONOT expose que le conservatoire intercommunal s'est engagé depuis plusieurs années dans un projet de développement musical sur le territoire et à ce titre, a proposé aux communes membres de la CAMG de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de découvrir et pratiquer la musique pendant le temps scolaire, dans le cadre d'interventions d'enseignants spécialisés, titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).

Les interventions en milieu scolaire sont fondées sur le partenariat entre la commune et son service culturel, l'Education Nationale, le conservatoire intercommunal. Il convient de signer la convention qui fixe les conditions d'intervention et de participation financière pour l'année scolaire en cours. A ce titre, la répartition financière entre les différentes institutions d'effectue de la façon suivante :

50% par la CAMG, 25% par le Conseil Départemental, 25% par la commune.

Le montant de la participation de la Ville s'établit pour l'année scolaire 2018/2019 à la somme de 2 850 euros correspondant à 285 heures d'interventions en milieu scolaire.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la dotation, à l'autoriser à signer la convention avec la CAMG pour l'année 2018/2019 concernant l'intervention des « DUMISTES » sur le temps scolaire ainsi que tous les documents afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Culture en date du 29 janvier 2019,

VU l'avis de la Commission Finances du 06 février 2019.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant de la dotation,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la CAMG pour l'année 2018/2019, concernant l'intervention des « DUMISTES » sur le temps scolaire ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

16 PERSONNEL TERRITORIAL – Frais pédagogiques liés au compte personnel de formation – Fixation des modalités de prise en charge.

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du Personnel.

Mme SERT précise que le compte personnel de formation (CPF) a été institué par le décret du 6 mai 2017 et rendu applicable dans la fonction publique territoriale en date du 1^{er} janvier 2018. Il se substitue au droit individuel de formation (DIF).

Il est alimenté de 24h par an, jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120h, puis de 12h par an jusqu'à un plafond ne pouvant pas dépasser 150h.

Pour les agents de catégorie C qui n'ont pas de diplôme, le compte est alimenté de 48h par an jusqu'à un plafond de 400h.

Le CPF peut être mobilisé pour :

- suivre une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification,
- prévenir un changement de poste en lien avec un risque d'inaptitude au poste de travail,
- développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle,
- suivre une action de formation de préparation aux concours et examens,
- valoriser les acquis de l'expérience (VAE).

Le comité technique réuni le 22 janvier 2019 a retenu des critères d'attribution du CPF auprès du personnel communal, ainsi qu'un plafond de prise en charge des frais liés à ces demandes de formation.

La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du CPF est plafonnée à 3000 euros maximum par agent titulaire ou non titulaire permanent par année. L'ensemble des demandes au titre du CPF ne doit pas dépasser 10% du budget annuel alloué à la formation du personnel communal.

Les agents de droit privé ainsi que les agents sur postes non permanents peuvent bénéficier du CPF dans le seul cadre de la cotisation versée au CNFPT. Pour ces derniers, la collectivité ne prendra pas en charge de formations payantes.

Il est précisé également que les agents qui ne suivraient pas tout ou partie de la formation prise en charge seront tenus de rembourser la totalité des frais de formation.

Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont pas pris en charge par la collectivité. Les frais de repas ne sont également pas pris en charge.

Aussi, il convient de proposer à l'assemblée délibérante de fixer par voie délibérative le montant de cette prise en charge.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- la prise en charge des frais pédagogiques selon les modalités définies ci-dessus,

- la non prise en charge des frais tels que définis ci-avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 22 janvier 2019,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **La prise en charge** des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du CPF est plafonnée à 3000 euros maximum par agent titulaire ou non titulaire permanent par année.
L'ensemble des demandes au titre du CPF ne doit dépasser 10 % du budget annuel alloué à la formation du personnel communal.
Les agents de droit privé ainsi que les agents sur postes non permanents peuvent bénéficier du CPF dans le seul cadre de la cotisation versée au CNFPT. Pour ces derniers, la collectivité ne prendra pas en charge de formations payantes.
Il est précisé également que les agents qui ne suivraient pas tout ou partie de la formation prise en charge seront tenus de rembourser la totalité des frais de formation.
- **La non prise en charge** des frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ainsi que les frais de repas.

Adopté à l'unanimité

17 PERSONNEL TERRITORIAL – Convention de mise à disposition d'un chien de défense pour la Police Municipale.

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du Personnel.

Mme SERT précise que la Ville vient de recruter un nouveau maître-chien, M. Olivier ROUSSY, au sein de sa police municipale.

Il convient de signer une nouvelle convention précisant les modalités de prise en charge spécifique du chien de ce dernier.

M. Olivier ROUSSY, cynotechnicien, met ainsi à disposition de la ville à titre gratuit son chien « INTOX'S LITTLE'COW BOY », chien berger belge tervueren, matricule 250269606158003.

La convention est conclue à titre gratuit. Toutefois, la Ville prendra en charge les frais d'assurance, de vétérinaires, le matériel et tout accessoire nécessaire au chien dans les limites du budget alloué.

La convention sera signée entre les parties et conclue pour une durée de 12 mois renouvelable.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

M. LOPEZ dit : « nous demandons que soient ajoutés à cette convention les éléments suivants concernant les engagements du propriétaire du chien figurant à l'annexe 14 article 3 :1- en dehors du chien faisant l'objet de cette convention, aucun autre chien, sauf perdu pour abri temporaire, ne doit occuper l'espace du chenil municipal.

2- En dehors des heures de service, l'espace du chenil doit être libéré ».

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour modifier les conventions. Il s'agit d'une convention standard.

M. CHAUVÉAU répond que la proposition de **M. LOPEZ** ne permettrait d'avoir qu'un seul chien qui travaillerait pour la Police municipale alors que la Ville envisage de développer ce secteur.

M. GREE rappelle qu'en juin 2017, le premier maître-chien de la Police municipale avait été présenté. Il demande combien de temps il est resté et les raisons de son départ.

M. le Maire répond que c'est la liberté des personnels de changer d'employeur. De plus les policiers municipaux sont très recherchés du fait du développement de ce service dans de nombreuses communes.

M. CHAUVÉAU précise que cet agent cherchait à évoluer et qu'il a trouvé un poste de responsable de Police municipale et le félicite d'avoir trouvé ce poste.

M. le Maire indique que la Ville préfère que les agents restent d'autant plus quand des formations ont été prises en charge mais rappelle que ça n'oblige pas un agent à rester.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

18 PERSONNEL TERRITORIAL – Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du Personnel.

Mme SERT précise que depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés relèvent du nouveau dispositif des parcours emplois compétences (PEC), destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le parcours emploi compétences (PEC) est autorisé uniquement dans le secteur non-marchand (employeurs publics et associations).

Il intègre les contrats uniques d'insertion et les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE). Il vise également à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, en substitution aux emplois d'avenir.

Le contrat signé au titre du PEC doit être mis en place pour au moins 9 mois et pour une durée maximale de 24 mois. Il prévoit :

- ✓ l'acquisition de compétences transférables qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou à d'autres métiers qui recrutent ;
- ✓ un accompagnement ;
- ✓ l'accès à la formation ;
- ✓ une aide financière aux employeurs sélectionnés pour leur capacité d'insertion (entre 30 % et 60 % du Smic brut selon la décision du Préfet de Région, sur la base de 20h hebdomadaire).

La Ville de Lagny-sur-Marne souhaite s'inscrire dans ce dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Des besoins de recrutement s'expriment sur trois secteurs d'activité : les espaces verts, le gardiennage d'équipements sportifs et l'entretien de la voirie communale.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité de recruter sur ces trois secteurs d'activité prioritairement 3 emplois aidés. Le recrutement avec ce type de contrat peut être ouvert à d'autres secteurs d'activité si des besoins s'expriment en cours d'année.

Le comité technique du 22 janvier 2019 a émis un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération présenté.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à

- décider de créer 3 postes à temps complet en 2019 dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, sur des postes de :
 - gardiennage et entretien des équipements sportifs,
 - entretien de la voirie communale,
 - entretien et aménagement des espaces verts.
- l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer la convention correspondante avec le Pôle emploi ou la mission locale, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les 3 personnes recrutées.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale d'une année, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 22 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 3 postes à temps complet en 2019 dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, sur des postes de :

- gardiennage et entretien des équipements sportifs,
- entretien de la voirie communale,
- entretien et aménagement des espaces verts.

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale d'une année, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à l'autoriser à signer la convention correspondante avec le Pôle emploi ou la mission locale, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes recrutées.

Adopté à l'unanimité

19 PERSONNEL TERRITORIAL – Recrutement de jeunes dans le cadre chantiers-jeunes.

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du Personnel.

Mme SERT précise que la municipalité souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la ville, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Le dispositif des chantiers-jeunes permet aux jeunes ciblés d'effectuer un travail d'intérêt général pour la Ville, et de bénéficier en retour d'une rémunération leur permettant de mener à bien leurs projets professionnels et/ou personnel (exemple permis de conduire).

La Ville a la possibilité d'accueillir pour les vacances scolaires de février 4 jeunes pour remettre en état un local associatif dans le quartier d'Orly Parc. Ce chantier sera encadré par l'entreprise en charge des travaux et sous la responsabilité de la Ville (collaboration services jeunesse et techniques).

D'autres chantiers jeunes pourraient en cours d'année être proposés.

Une charte d'engagement sera signée par le jeune pour garantir le respect des règles de vie au travail pendant la durée du chantier.

Ces recrutements doivent s'opérer dans le cadre réglementaire fixé par les articles 3-2 (recrutement d'emplois saisonniers sur postes non permanents) et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est proposé de rémunérer ces jeunes sur la base du smic horaire sur déclaratif des heures effectuées.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le principe de ce recrutement dans le cadre des chantiers jeunes.

M. LOPEZ demande si cette démarche entre dans le cadre du contrat de ville de Marne et Gondoire.

Mme PUNTEL répond que cette démarche n'entre pas dans le cadre de la politique de la ville mais peut être développée par un signataire du contrat de ville comme la mission locale par exemple.

M. le Maire répond à **M. GADAN** qu'il s'agit de La Boutique.

M. GADAN note donc que ce local n'est plus vendu.

M. le Maire apportera une réponse en fin de séance car il y a une question à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU la volonté de la commune de mettre en place des chantiers jeunes dans un objectif d'insertion professionnelle et sociale des jeunes des quartiers prioritaires de la Ville,

VU les articles 3-2 (recrutement d'emplois saisonniers sur postes non permanents) et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement ponctuel de jeunes dans le cadre de chantiers jeunes proposés par la Ville sur des travaux d'intérêt général,

PRECISE que ces recrutements seront rémunérés sur la base du smic horaire et sur le déclaratif des heures effectuées,

AUTORISE l'autorité territoriale à recruter des jeunes dans le cadre de ce dispositif des chantiers jeunes.

DIT que les crédits correspondant figurent au budget de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité

20 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouverture d’emploi.

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du Personnel.

Mme SERT précise qu’il s’agit de permettre l’adaptation des effectifs de la Ville aux besoins des services, à leur organisation et à leur fonctionnement.

Il est proposé, dans un premier temps, de procéder aux créations d’emplois faisant suite à des recrutements, à des évolutions de grade, à des promotions internes...

❖ **Création d’un poste**

- 1 poste d’adjoint administratif principal de 2^e classe (remplacement départ à la retraite à la direction des finances)

Les membres du Comité Technique, réunis le 22 janvier 2019, ont émis un avis favorable à cette proposition de modification.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

<u>Emplois</u>	<u>Effectif actuel</u>	<u>Dont temps non complet</u>	<u>Effectif révisé</u>	<u>Dont temps non complet</u>
Adjoint administratif principal de 2 ^e me classe	18	0	19	0

L’effectif des emplois permanents sera ainsi augmenté d’**1** poste et fixé à **358** postes.

Les crédits afférents à cette dépense obligatoire sont imputés sur le chapitre 012.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette ouverture d’emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l’exposé du rapporteur,

VU l’avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 22 janvier 2019.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l’ouverture d’1 poste au tableau des effectifs des emplois permanents. L’effectif des emplois permanents est fixé à 358.

Adopté à l’unanimité

21 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents - Fermetures d’emplois

M. le Maire donne la parole à Mme SERT, Adjointe au Maire en charge du Personnel.

Mme SERT précise qu’il s’agit dans un second temps de fermer les emplois qu’il n’est pas nécessaire de conserver suite à certains évènements, tels que des départs en retraite, des

mutations, des avancements de grade, des promotions internes, des changements d'affectation, des détachements, des disponibilités.

❖ **Fermetures de 7 emplois permanents liés à des départs :**

- 2 postes d'adjoint administratif (mutation aux services techniques + changement de grade pour le recrutement élections)
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe (mutation du directeur de la vie éducative remplacé sur un autre grade)
- 1 poste de rédacteur (départ à la retraite finances et recrutement sur un autre grade)
- 1 poste d'attaché territorial (démission du conseiller prévention remplacé sur un autre garde et sur un poste vacant)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (retraite service technique / remplacement sur un poste vacant).
- 1 poste d'agent de maîtrise (démission cuisine centrale / remplacement sur un poste vacant).

Les membres du Comité Technique, réunis le 22 janvier 2019, ont émis un avis favorable à cette proposition de modification.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

<u>Emplois</u>	<u>Effectif actuel</u>	<u>Dont temps non complet</u>	<u>Effectif révisé</u>	<u>Dont temps non complet</u>
Adjoint administratif	25	0	23	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	0	2	0
Rédacteur	15	0	14	0
Attaché	10	0	9	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	0	10	0
Agent de maîtrise	14	0	13	0

L'effectif des emplois permanents sera ainsi diminué de 7 postes et fixé à 351 postes.

Les crédits afférents à cette dépense obligatoire sont imputés sur le chapitre 012.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces fermetures d'emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 22 janvier 2019.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fermeture de 7 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 351 postes.

Adopté à l'unanimité

Questions du groupe "Objectif Lagny"

1^{ère} question :

Travaux de rénovation et ameublement de l'accueil de la Mairie:

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le nom de la ou des sociétés ayant aménagé et fourni les nouveaux meubles pour l'accueil de la Mairie, le montant total des travaux concernés, ainsi que les informations concernant la mise en concurrence pour ce marché ?

M. GADAN précise « un certain nombre d'information nous ont été communiquées depuis : le montant des travaux et les méthodes de mise en concurrence qui se font sur de contrats-cadres. Pour l'essentiel, reste le montant du mobilier que nous n'avons pas ».

M. le Maire confirme qu'il y a un marché pour le mobilier et que le montant sera communiqué ultérieurement. Il précise que la personne en charge de ce dossier est absente.

M. GADAN souligne que cette demande est faite depuis le vendredi précédent par écrit.

2^{ème} question :

Problèmes récurrents sur la ligne P du Transilien:

Nous sommes interpellés par des usagers SNCF ligne P sur Facebook suite aux déficiences répétées du réseau de transport impactant tous les usagers de la ligne dont les latignaciens. Il est donc logique pour la mairie de s'en inquiéter et d'agir... Quel sera le plan d'action de la mairie? Peut-on prévoir une réunion commune avec la mairie, les différents collectifs, et l'association latignacienne "Association des usagers des lignes Paris-Meaux et Esbly-Crécy"?

M. le Maire répond que l'association est bien connue d'autant plus que **M. AUGUSTIN** en fait partie. Il précise que Mme PECRESSE doit se rendre le 15 février prochain à 08h00 à la Ferté-sous-Jouarre pour faire des annonces et donne la parole à **M. JAHIER**.

M. JAHIER confirme qu'il y a eu une période difficile sur la ligne P ces derniers temps. Il a contacté la SNCF pour avoir des explications. Il y a un programme appelé « la ligne P plus » qui avait été mis en place par la SNCF afin d'agir à court terme pour essayer d'améliorer les gares et la circulation des trains. De plus, les aléas climatiques ont eu une incidence sur le trafic.

Il indique aussi qu'une interlocutrice dédiée aux associations pour la région de Paris EST les rencontre régulièrement.

Il y a aussi une refonte des offres prévue d'ici 2021.

Mme PECRESSE fera donc des annonces le 15 février et **M. JAHIER** indique qu'elle a déjà été interpellée par le député de Meaux, ce qui certainement déclenché ce déplacement en urgence. Elle doit fixer des objectifs à la SNCF afin qu'elle progresse sur ce sujet.

M. JAHIER suit ce dossier de près et a des interlocuteurs à la SNCF directement mais rappelle que la Ville ne peut pas agir sur les transports mais peut essayer d'appuyer les choses grâce à ses réseaux et c'est ce qu'elle fait.

3^{ème} question :

Travaux de voirie:

Nous sommes interrogés sur l'état de nos voiries par nombre de nos concitoyens. Certains vous ont interpellé directement sur l'état calamiteux de certaines d'entre elles. Merci de nous indiquer les voiries qui ont fait l'objet d'un entretien ou d'une réfection depuis 2014 et de nous préciser la nature des travaux effectués.

M. Le Maire indique que le tableau sera transmis (ci-dessous annexé) et qu'il y a eu environ 7,8 millions d'Euros investis dans les travaux de voirie depuis le début du mandat. A chaque mandat, la Ville investit 8 à 10 millions d'Euros pour des travaux de voirie. Du fait des inondations de l'an passé, il a fallu investir d'autant plus.

Il rappelle que la Ville s'est engagée à reprendre les voies privées notamment parce que les riverains n'ont pas les moyens d'engager les travaux d'assainissement et de voirie.

M. LOPEZ note que rue VACHERESSE et devant le conservatoire, malgré des interventions, cela reste dans un état « lamentable ».

M. le Maire répond qu'il n'y a pas que ces endroits, la place du Marché au Blé mériterait d'être refaite ou la rue du docteur NAUDIER. Il faudrait envisager une requalification complète de la place du Marché au Blé dans les années à venir.

4^{ème} question :

Futur des résidences Rothschild:

Merci de nous indiquer le futur des résidences Rothschild qui sont dans un état décrit comme insalubre par les locataires. Un temps, ces résidences devaient être détruites puis reconstruites, l'autre finalement simplement rénovées, puis un peu après un nouvel immeuble serait construit pour accueillir ces riverains sur le périmètre Saint Jean, et dernièrement les informations que vous avez données publiquement étaient que les riverains seraient relogés un peu partout sur la ville... Il est indigne que les habitants de ces résidences dans un état de délabrement avancé ne soient toujours pas fixés sur leur sort. Qu'en est-il ?

M. le Maire répond que ce cas ne concerne malheureusement pas que la résidence ROTHSCHILD. Le bailleur est particulièrement défaillant. Il s'agit d'Habitat 77, anciennement OPH 77. Il indique qu'il a écrit une lettre, qu'il a rendue publique, au Président SEPTIERS afin qu'il prenne les choses en mains car l'OPH 77 est une émanation du Département. Il note que ROTHSCHILD est dans un état proche de l'insalubrité, le bailleur ne souhaitait pas engager des travaux importants puisque cette résidence devait être démolie pour reconstruire sur le site Saint-Jean. Aujourd'hui, la réalité est que la Ville n'a aucune information sur ce dossier. Il n'y a pas d'accord car il n'y a pas de discussion.

M. le Maire peut simplement constater que le bailleur ne s'occupe pas des locataires actuels et ne leur propose pas de solution satisfaisante pour l'avenir

Il évoque les problématiques de bandes et notamment de rixes entre Thorigny et Lagny avec un fait grave en novembre dernier puisque deux jeunes ont été mitraillés.

Mme la Procureure, à la demande de la Ville a décidé de la mise en place d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD). Il s'agit de réunir des représentants de la justice, de la police, des bailleurs sociaux et des élus des villes concernées pour traiter des cas précis de personnes ou de familles qui posent problème. L'objectif est d'empêcher ces rixes.

Ce groupe été mis en place le 11 février, malgré la demande de la Procureure de la République et l'insistance de la Ville, le bailleur n'était pas représenté.

M. le Maire a demandé un rendez-vous avec le Président SEPTIERS et avec M. JUILLEMET, nouveau Président d'Habitat 77 afin que des solutions soient proposées.

La Ville prend ses responsabilités en défendant les locataires mais ne peut pas se substituer au bailleur. La Ville a proposé que des logements soient vendus à un autre bailleur. Il estime la situation tout à fait inacceptable.

5^{ème} question :

Déplacement engins de chantiers Saint-Jean/Rothschild.

Nous regrettons d'avoir encore eu des retours sur la sortie des camions du Parc Saint Jean par l'impasse Rothschild. J'ai moi-même constaté à la sortie de l'école primaire de 16H30, un camion sur la sortie Rothschild. Ce camion est resté bloqué 5 grosses minutes car il ne savait pas comment manœuvrer entre les enfants qui traversaient et les voitures en stationnement ne permettant pas le passage d'un camion avec un si gros tonnage. Comment ceci peut-il se produire de manière générale mais encore plus à une heure où l'on peut mettre en danger les enfants de l'école?

M. Le Maire répond qu'il ne faut pas hésiter à faire une photo de la plaque d'immatriculation afin de pouvoir se retourner contre l'entreprise. Il a lui-même constaté des choses invraisemblables rue VACHERESSE.

Cet endroit n'est ni une entrée ni une sortie de chantier.

La Police municipale est chargée de faire respecter les règles.

Question du groupe "Lagny Ensemble Aujourd'hui et Demain" (LEAD)

1^{ère} question et 2^{ème} question :

Pourriez-vous nous dire combien d'agents et d'ASVP compte actuellement la police municipale ? Et quel est le rôle et l'affectation principale de chacun ?

Pourriez-vous nous dire s'il existe des personnes habilitées à patrouiller avec la police municipale et nous confirmer que les tenues de la police municipale sont uniquement portées par les agents habilités ?

M. le Maire répond qu'il y a 5 agents de Police municipale, 5 ASVP. 4 recrutements à venir. Ce service est encadré par M. COURTOIS et son adjoint.

Deux agents de ce service ont changé d'affectation : une ASVP est à l'accueil de l'Hôtel de Ville car un filtrage du public doit être mis en place dans le cadre de Vigipirate. Cela permet une sécurisation de l'entrée. Un brigadier chef principal a été mise à disposition du service urbanisme car certaines missions de ce secteur sont dévolues à des agents assermentés. Ses missions vont évoluer notamment avec l'entrée en application du permis de louer.

Pour ce qui est de la tenue, **M. le Maire** indique que les agents de Police municipale et les ASVP sont clairement identifiés. Les ASVP sont clairement identifiés au moyen de bandes bordeaux. Les tenus sont normées même si les rôles sont parfois proches. En ce qui concerne les véhicules, il n'y a pas d'interdiction concernant les personnes transportées, ce peut être des élus.

3^{ème} question :

En 2016, vous vouliez vendre la boutique d'Orly Parc qui appartient à la Mairie et qui est fermée depuis plusieurs années. A l'époque vous aviez dit que les habitants souhaitaient l'installation d'un commerce de Tacos. Où en êtes-vous de ce projet qui traîne en longueur ?

M. le Maire répond que le projet initial n'a pas abouti car le commerçant éventuel n'a pas réussi à obtenir son financement.

Depuis quelques mois, il y a un projet de la Mission locale qui s'oriente vers l'économie sociale et solidaire sur des activités soit de repassage visant à employer des habitants d'Orly Parc soit des activités de couture. Ces deux secteurs semblent permettre des débouchés.

M. GREE estime que ce projet est mieux que le projet initial.

4^{ème} question :

Nous vous avons déjà interrogé sur votre partenariat avec le site « mon avis citoyen » qui coûte plusieurs milliers d'euros à la ville. Pourriez-vous nous dresser un bilan de ce partenariat ? Dans un mail du 7 décembre à Marie Saillier, votre cabinet nous avait promis un document « sur l'activité de mon avis citoyen » qu'il devait faire pour le prochain magazine municipal, incluant les données clés.

La question a été modifiée comme suit : Lors du dernier Conseil Municipal nous vous avons déjà interrogé sur votre partenariat avec le site « mon avis citoyen » qui coûte 27 000 Euros par an à la ville. Pourriez-vous nous dresser un bilan de ce partenariat ? Dans un mail du 7 décembre à Marie Saillier, votre cabinet nous avait promis un document faisant le bilan de ce partenariat. Pour l'instant on n'a pas reçu ce bilan.

M. le Maire répond que le bilan de ce partenariat a été rendu public et qu'un numéro du bulletin municipal y a consacré trois ou quatre pages. L'idée n'est pas d'avoir des informations confidentielles mais des tendances. Par exemple, sur le Grand Débat, grâce à « mon avis citoyen », la Ville a recueilli 75 contributions sur 120 reçues. Il s'agit donc d'un vrai vecteur d'expression. La prochaine contribution concernera le logement en lien avec la réunion du 21 mars. C'est un outil de consultation moderne et très prisé. Il vient en complément des conseils de quartiers et des réunions publiques.

M. GREE reprend la demande de **M. GADAN** concernant la date de présentation de ce partenariat au Conseil Municipal.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une décision.

M. GADAN rappelle que les conventions sont présentées dans les communications du Maire, il n'a toujours pas la date, donc il pense que ce n'est toujours pas passé au Conseil Municipal.

M. le Maire indique que c'est un bon de commande.

M. GADAN confirme qu'une convention a été signée car il l'a eue en sa possession.

M. le Maire répond qu'elle n'est pas passée au Conseil Municipal car c'est un bon de commande. Il demande s'il est important qu'elle soit passée au Conseil Municipal car ce point a été évoqué plusieurs fois.

M. GADAN revient sur le fait que **M. le Maire** a dit que c'était passé au Conseil Municipal alors que ça ne l'a pas été.

M. GREE indique qu'il s'est inscrit en tant qu'élu sur ce site mais qu'il n'a reçu aucun message. Il pense qu'il y a un réel problème avec ce partenariat.

5^{ème} question :

A qui appartient la Chapelle située à l'entrée du cimetière ? Quelle est l'ampleur et la nature des travaux en cours ?

M. le Maire répond qu'elle appartient à la Ville et donne la parole à **Mme POULLAIN**.

Mme POULLAIN indique qu'il ne s'agit pas d'une chapelle mais d'une concession et qu'un document retraçant cette histoire rocambolesque entre la municipalité de Lagny et le curé de l'époque, 1850, est disponible au musée.

Le cimetière où il y avait une chapelle, qui se trouvait en ville, a été déplacé et la municipalité avait décidé qu'il n'y aurait pas de chapelle sur le nouveau site car il devait être purement laïc.

Le curé a fait construire par « ses chers paroissiens » une concession à la suite de la destruction de la chapelle qui existait en centre-ville.

A l'occasion d'un terrible orage où la foudre a traversé le logement de la gardienne, des travaux ont donc été engagés et par la même occasion cette concession a été mise hors d'eau et un éclairage a été installé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **M. le Maire** lève la séance à 21h39

Au registre ont signé les membres présents

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2014	10/02/2014	M14006 GROS TX D ENFOUISSEMENT DE RESEAU QUAI DU PRE LONG			
2014	31/01/2014	Panneaux de travaux effacement des réseaux quai du Prélong	287 772,15	57 554,43	345 326,58
2014	21/01/2014	ATTENTION REVISION M13198 MAITRISE OEUVE INFRASTRUCTURE TRAVAUX REAMENAGEMENT QUAI DU PRE LONG	117,00	23,40	140,40
2014	18/03/2014	Effacement réseau numéricable Quai du Prélong	32 240,00	6 319,04	38 559,04
2014	23/05/2014	Travaux Numéricable sur le Quai du Prélong	7 235,96	1 447,19	8 683,15
2014	21/01/2014	ATTENTION REVISION M13197 MAITRISE OEUVE INFRASTRUCTURE TX REAMENAGEMENT QUAI DU PRE LONG	2 759,31	551,86	3 311,17
2014	29/08/2014	AVENANT N 1 AU MARCHÉ 13197 MAITRISE OEUVE FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION AMENAGEMENT QUAI DU PRE LONG	79 422,00	15 566,71	94 988,71
2014	21/01/2014	ATTENTION REVISION M13197 MAITRISE OEUVE INFRASTRUCTURE TX REAMENAGEMENT QUAI DU PRE LONG	36 458,64	7 291,73	43 750,37
2014	24/09/2014	AVENANT N 1 MARCHÉ 13197 MAITRISE D OEUVE REAMENAGEMENT QUAI DU PRELONG	15 039,00	2 947,64	17 986,64
2014	01/04/2014	Mission de contrôle technique des ouvrages Quai du Prélong	8 427,10	1 635,57	10 062,67
2014	02/04/2014	M14028 MISSION SPS TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX ET TRAVAUX AMENAGEMENT QUAI DU PRE LONG	4 940,00	988,00	5 928,00
2014	15/05/2014	Reprise de trottoir avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (arrêt bus Aureau)	5 850,00	1 170,00	7 020,00
2014	23/05/2014	Mise en décharge de gravats	1 496,30	299,26	1 795,56
2014	23/05/2014	Sécurisation terrain d'Alembert	6 862,80	1 372,56	8 235,36
2014	23/05/2014	Reprise de l'assainissement du patio de la Mairie	3 665,04	733,01	4 398,05
2014	23/05/2014	Rue des Roses Prolongée aménagement d'un revêtement de chaussée	91 124,70	18 224,94	109 349,64
2014	23/05/2014	Allée des Goujons aménagement d'un revêtement de chaussée	7 636,50	1 527,30	9 163,80
2014	23/05/2014	Rue de Metz amélioration des propriétés mécaniques du revêtement de chaussée	18 207,60	3 641,52	21 849,12
2014	23/05/2014	Rue de la Grange du Bois amélioration des propriétés mécaniques du revêtement de chaussée	24 775,60	4 955,12	29 730,72
2014	23/05/2014	Rue Nicolas II amélioration des propriétés phonique du revêtement de chaussée	51 430,40	10 286,08	61 716,48
2014	23/05/2014	Rue Jeanne d'Arc et Jean Elie réaménagement de la voirie et mise en accessibilité PMR	15 750,60	3 150,12	18 900,72
2014	03/06/2014	Reprise des pavés rue du Chemin de Fer	314 792,92	62 958,58	377 751,50
2014	03/06/2014	Reprise des dalles rue de l'Hôtel de Ville	3 832,50	766,50	4 599,00
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 907 Verdun	2 426,00	485,20	2 911,20
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 908 Verdun	12 863,30	2 572,66	15 435,96
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt 651 Metz	8 297,80	1 659,56	9 957,36
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 855 Charpentier	20 641,70	4 128,34	24 770,04
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 856 Charpentier	23 734,30	4 746,86	28 481,16
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 856 Charpentier	17 032,40	3 406,48	20 438,88

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 823 Paix.N.Dame	18 068,90	3 613,78	21 682,68
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 1695 Foch	16 067,70	3 213,54	19 281,24
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt 1613 Gallieni	26 206,00	5 241,20	31 447,20
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 1614 Gallieni	11 077,00	2 215,40	13 292,40
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 1652 Gendarmerie	18 746,04	3 749,21	22 495,25
2014	16/06/2014	Mise en accessibilité arrêt de bus 1651 Gendarmerie	20 966,40	4 193,28	25 159,68
2014	27/06/2014	Avenue Ch Vaillant amélioration des propriétés mécaniques du revêtement de chaussée	24 510,75	4 902,15	29 412,90
2014	03/07/2014	Rue du Dr Roux amélioration des propriétés mécaniques du revêtement de chaussée	14 831,10	2 966,22	17 797,32
2014	27/06/2014	Avenue Dehollain amélioration des propriétés mécaniques du revêtement de chaussée	15 583,10	3 116,62	18 699,72
2014	27/06/2014	Escalier du Pont Maunoury reprise des marches avec mise en accessibilité	4 150,00	830,00	4 980,00
2014	03/07/2014	Réaménagement partielle du trottoir avenue Georges Clémenceau	4 767,80	953,56	5 721,36
2014	07/07/2014	Etude de réaménagement de voirie rue Parmentier pour réalisation de travaux en 2015	6 475,00	1 295,00	7 770,00
2014	22/07/2014	Reprise des enrobés dégradés au 18 rue des Chrysanthèmes	2 094,70	418,94	2 513,64
2014	25/07/2014	Rue Vacheresse reprise affaissement à hauteur de la Maison des associations	2 368,50	473,70	2 842,20
2014	25/07/2014	Médiathèque Gérard Billy remplacement des caniveaux grilles	1 920,00	384,00	2 304,00
2014	09/09/2014	Suppression des deux jardinières Place Fontaine et rue des Marchés	20 840,40	4 168,08	25 008,48
2014	09/09/2014	Création d'une plate forme rue Jean Mermoz	17 769,42	3 553,88	21 323,30
2014	09/09/2014	Reprise tranchée sur trottoir 92 rue Jean Mermoz	1 325,50	265,10	1 590,60
2014	16/09/2014	Reprise trottoir 10 boulevard De Gaulle	2 200,50	440,10	2 640,60
2014	23/09/2014	Aménagement terrain de boules boulevard Charpentier	24 032,40	4 806,48	28 838,88
2014	16/09/2014	Reprise de voirie rue St Sauveur suite sinistre	5 666,40	1 133,28	6 799,68
2014	29/09/2014	Aménagement des entrées 25 et 27 avenue Albert Camus	2 493,40	498,68	2 992,08
2014	29/09/2014	Aménagement d'une voie pour desserte de la parcelle 15 rue du Fort du Bois sur la rue Dr roux	19 640,18	3 928,04	23 568,22
2014	29/09/2014	Aménagement partiel Impasse des hauts bouillons pour guidage-évacuation des eaux de ruissellement	3 767,20	753,44	4 520,64
2014	29/09/2014	Aménagement d'un cheminement piétons Charpentier	9 715,60	1 943,12	11 658,72
2014	06/10/2014	Pontage de fissures Clémenceau COSEC Bonnet	2 470,00	494,00	2 964,00
2014	23/10/2014	Parvis de la maison des associations Reprise parvis et assainissement	5 822,02	1 164,40	6 986,42
2014	23/10/2014	Reprise trottoir 3 avenue du Dr Bergognié	4 129,56	825,91	4 955,47
2014	23/10/2014	Etude de réaménagement rue Vacheresse de la rue Aubert au Parking Foch (travaux à suivre)	4 900,00	980,00	5 880,00
2014	10/11/2014	Reprise affaissement de chaussée allée Abbé Jagger	2 514,60	502,92	3 017,52

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2014	04/11/2014	Cour Pierre Herbin sécurisation passage piétons	736,20	147,24	883,44
2014	04/11/2014	Reprise trottoir rue des Bleuets	1 220,65	244,13	1 464,78
2014	10/11/2014	Création d'une allée Square d'Haslach d'escalier Glaisière à escalier Square	6 770,20	1 354,04	8 124,24
2014	17/11/2014	Cimetière création de 2 grilles avaloirs	1 979,80	395,96	2 375,76
2014	17/11/2014	Reprise place Handicapés rue Jean Monnet	3 117,52	623,50	3 741,02
2014	17/11/2014	Reprise de trottoirs rue du Chariot D'Or	2 299,60	459,92	2 759,52
2014	17/11/2014	Création de caniveaux rue Jean Monnet	2 989,22	597,84	3 587,06
2014	17/11/2014	Modification des abords du City Stade avenue de la Victoire	9 125,20	1 825,04	10 950,24
2014	22/11/2014	Reprise de voirie parking chemin des Etoises	4 157,40	831,48	4 988,88
2014	24/12/2014	Reprise de voirie Quai de la Gourline	1 630,70	326,14	1 956,84
2014	04/03/2014	Fourniture de gravillons pour le Quai de la Gourline	838,40	167,68	1 006,08
2014	12/03/2014	Reprise provisoire et conservatrice du trottoir dangereux Avenue du Dr Bergognié	812,80	162,56	975,36
2014	21/03/2014	Reprise de trottoir allée Vieille et Gentil	1 123,20	224,64	1 347,84
2014	20/01/2014	Reprise partelle de l'accès Mairie côté Paul Bert	4 684,19	918,10	5 602,29
2014	21/01/2014	Aménagement de voirie Chemin Perdu	4 611,60	903,87	5 515,47
2014	22/01/2014	Reprise de trottoir avenue Raymond Poincaré	5 074,00	994,50	6 068,50
2014	29/01/2014	Réaménagement de la passerelle du passage de la gourline	42 670,00	8 534,00	51 204,00
2014	13/02/2014	Reprise partielle des allées Orme Bossu Albert Camus	5 893,80	1 178,76	7 072,56
2014	21/02/2014	Reprise de chaussée avenue du Bras st Père	4 138,50	827,70	4 966,20
2014	21/02/2014	Reprise de voirie rue des roses et rue des chauffernes	2 273,14	454,63	2 727,77
2014	06/03/2014	Réfection de chaussée rue des Chrysanthèmes	12 970,65	2 594,13	15 564,78
2014	27/03/2014	Reprises diverses sur voirie	3 272,70	654,54	3 927,24
2014	25/03/2014	Reprise de trottoir chemin de Gouvernes	2 637,50	527,50	3 165,00
2014	27/03/2014	Enlèvement ralentisseurs avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny	1 822,92	364,58	2 187,50
2014	15/05/2014	Reprise d'enrobé 10 allée Antoinette	1 239,50	247,90	1 487,40
2014	15/10/2014	Reprise caniveau et mobilier rue de Lorraine, De Lattre de Tassigny, de l'Aître	1 223,60	244,72	1 468,32
2014	15/10/2014	Reprise trottoir 12 rue de Lorraine	1 208,20	241,64	1 449,84
2014	24/11/2014	Reprise trottoir rue Victor Hugo	1 242,20	248,44	1 490,64
2014	27/11/2014	Reprise trottoir avenue Dehollain	1 217,70	243,54	1 461,24
2014	27/11/2014	Georges Guynemer dalles béton sur trottoir	1 248,90	249,78	1 498,68

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2014	27/11/2014	Rue des Chauffernes reprise de voirie	1 243,25	248,65	1 491,90
2014	28/11/2014	Déplacement borne TAXIS de la rue Branly au Centre Ville	1 152,00	230,40	1 382,40
2014	30/12/2014	Square Paul Tessier remplacement d'une chambre de tirage Fance Télécom cassée et dangereuse	1 237,02	247,40	1 484,42
2014	30/12/2014	Reprise affaissement de trottoir 92 rue St Denis	1 244,40	248,88	1 493,28
		SOUS TOTAL 2014	1 559 058,45	311 197,52	1 870 255,97
2015	28/09/2015	Interventions de divers disfonctionnements sur les voiries de la commune	3 411,42	682,28	4 093,70
2015	14/10/2015	Création d'un parvis en béton désactivé Espace Charles Vanel	10 863,70	2 172,74	13 036,44
2015	14/10/2015	Aménagement des îlots Chemin de Gouvernes à l'angle du Boulevard Georges Pompidou	11 916,50	2 383,30	14 299,80
2015	14/10/2015	Réalisation d'un plateau surélevé rue Louis Blériot	7 985,04	1 597,01	9 582,05
2015	14/10/2015	Création d'un terrain de boules Avenue AndréMailraux	3 164,00	632,80	3 796,80
2015	14/10/2015	Réaménagement trottoirs avec modif des géométries rue Gambetta entre les rues St Sauveur et des Etuves	29 033,06	5 806,61	34 839,67
2015	14/10/2015	Création d'un parking face à l'entrée de l'ancien hôpital Avenue du Général Leclerc	156 574,19	31 314,84	187 889,03
2015	14/10/2015	Amélioration propriétés mécaniques du revêtement et création de places de parking Charpentier	44 253,24	8 850,65	53 103,89
2015	14/10/2015	Amélioration propriétés mécaniques du revêtement création de places de parking Macheret	125 822,31	25 164,46	150 986,77
2015	14/10/2015	Création d'un parvis devant le musée square Foucher de Careil	14 630,52	2 926,10	17 556,62
2015	14/10/2015	Création d'un parking en épis de 7 places Chemin des Etoiles	11 340,21	2 268,04	13 608,25
2015	14/10/2015	Amélioration propriétés mécaniques du revêtement création de places de parking parking de la Tour	9 606,26	1 921,25	11 527,51
2015	14/10/2015	Création d'un parvis rue du 27 Août 1944	27 044,02	5 408,80	32 452,82
2015	14/10/2015	Aménagement de la cour et création de sol souple sur air de jeux accueil de loisirs mercredi mat	48 798,74	9 759,75	58 558,49
2015	23/10/2015	Rénovation de la voirie (chaussée et trottoirs) rue de Pampelune	87 509,32	17 501,86	105 011,18
2015	27/10/2015	Reprise de plusieurs affaissements de la chaussée Quai de la Gourdine	6 989,50	1 397,90	8 387,40
2015	03/11/2015	fourniture de matériaux de voirie	6 089,39	1 217,88	7 307,27
2015	03/11/2015	Reprise affaissement sur le trottoir au niveau dun°96 rue Saint Denis	4 735,90	947,18	5 683,08
2015	06/11/2015	Purge sur trottoir rue du 27 Août 1944	4 778,68	955,74	5 734,42
2015	16/11/2015	Création d'une aire de jeu pour enfants de 6 à 12ans rue Louis Blériot	33 553,80	6 710,76	40 264,56
2015	16/11/2015	Remise en état de la chaussée par gravillonnage Chemin des Etoiles	17 766,10	3 553,22	21 319,32
2015	23/11/2015	aménagement d'un parcours de santé sur terrain situé au n°113 à n°117 Quai de la Gourdine	60 556,27	12 111,25	72 667,52
2015	27/11/2015	Reconstruction ponctuelle de la voirie rue duCanada	6 401,70	1 280,34	7 682,04
2015	31/03/2015	reprise de trottoir rue Lenôtre	1 218,60	243,72	1 462,32
2015	20/04/2015	Reprise d'enrobés au 4 rue des violettes et rue des Roses	1 045,20	209,04	1 254,24

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2015	09/09/2015	Reprise d'un affaissement au niveau d'une grille avaloir rue Paul Bert	1 152,00	230,40	1 382,40
2015	10/09/2015	Reprise de trottoir angle de la rue du Docteurbergognié	1 954,81	390,96	2 345,77
2015	16/09/2015	Achat d'absorbant en poudre pour la voirie	1 905,00	381,00	2 286,00
2015	16/09/2015	Achat de matériaux gravillons	153,98	30,80	184,78
2015	18/09/2015	Achat d'absorbant pour la voirie	1 905,00	381,00	2 286,00
2015	18/09/2015	Achat de matériaux pour l'atelier voirie	1 252,24	250,45	1 502,69
2015	27/10/2015	Reprise d'un affaissement sur la chaussée au niveau du n°169 Quai de la Gourdière	1 654,49	330,90	1 985,39
2015	03/11/2015	Reprise affaissement important sur le trottoir au n°102 rue Saint Denis	2 030,10	406,02	2 436,12
2015	17/11/2015	Fourniture d'enrobé pour la voirie	573,35	114,67	688,02
2015	17/11/2015	Reprise de grille avaloir sur le trottoir Avenue Raymond Poincaré	2 064,96	412,99	2 477,95
2015	17/11/2015	Achat d'absorbant en poudre pour la voirie	2 413,00	482,60	2 895,60
2015	23/11/2015	Reprise de voirie Chemin piéton allée Louis Braille	1 456,48	291,30	1 747,78
		SOUS TOTAL 2015	753 603,07	150 720,61	904 323,69
2016	25/01/2016	Création de coussins berlinois Avenue de beau site	5 976,67	1 195,33	7 172,00
2016	25/01/2016	Reprise de l'Allée autour du Musée Square Foucher de Careil	5 793,90	1 158,78	6 952,68
2016	25/01/2016	Reprise de grilles avaloirs, fosses d'arbres et caniveaux Chemin de la Grande Voirie	14 140,18	2 828,04	16 968,22
2016	25/01/2016	Reprise sur trottoir accès école St Joseph bd Charpentier	4 382,64	876,53	5 259,17
2016	29/01/2016	Modification de la chambre PTT rue du Chemin de Fer	3 431,31	686,26	4 117,57
2016	22/02/2016	Reprise d'affaissement rue Jean Monnet	3 968,60	793,72	4 762,32
2016	22/02/2016	Reprise de fosses d'arbres rue Jeanne D'Arc	3 386,80	677,36	4 064,16
2016	18/03/2016	MISE EN PLACE D'HORODATEURSRUE JEANNE D'ARC POUR LA VOIRIE	3 237,60	647,52	3 885,12
2016	18/03/2016	REPRISE DU DEPOSE MINUTE AVENUE BONNETPOUR LA VOIRIE	4 990,06	998,01	5 988,07
2016	04/04/2016	Aménagement d'un réseau d'arrosage automatiquesur le square du Souvenir (Monument aux morts)	12 498,83	2 499,77	14 998,60
2016	04/04/2016	Aménagement d'un réseau d'arrosage automatique sur les ponts Joffres, Maunoury, quai du Bras St-Père	24 986,37	4 997,27	29 983,64
2016	11/05/2016	ACHAT DE MATERIAUX TYPE ENROBE A FROID	3 353,40	670,68	4 024,08
2016	11/05/2016	REPRISE DE PURGE DE CHAUSSEE, ALLEE LOUIS BRAILLE	7 813,05	1 562,61	9 375,66
2016	07/06/2016	ALLEES PIETONNES HAUTS DE LAGNY;; REAMENAGEMENTDES ALLEES, SECTEUR MALRAUX	46 741,65	9 348,33	56 089,98
2016	07/06/2016	TERRAIN DE BOULES DU TOTEM, REAMENAGEMENTDU TERRAIN	12 487,02	2 497,40	14 984,42
2016	07/06/2016	GYMNASE COSEC, AGRANDISSEMENT DU PARKINGEXISTANT, CREATION DE 16 PLACES DE STATIONNEMENT	23 112,03	4 622,41	27 734,44
2016	08/06/2016	PARKING MACHERET, CHARPENTIER ET DE LA TOURINSTALLATION DE PORTIQUES AUX ENTREES/SORTIES	23 906,40	4 781,28	28 687,68

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2016	10/06/2016	REPRISE DE VOIRIE PURGE AU 71 RUE JEAN MERMOZ	4 858,95	971,79	5 830,74
2016	10/06/2016	REPRISE DE VOIRIE RUE DELAMBRE	8 194,35	1 638,87	9 833,22
2016	29/06/2016	REPRISE DE PURGE SUR LA CHAUSSEE - BOULEVARDALSACE LORRAINE	5 022,57	1 004,51	6 027,08
2016	21/07/2016	Frais d'étude suivi de travaux réaménagement entrée Square Paul Tessier Quai st Père rue Vieux Moulins	16 198,43	3 239,69	19 438,12
2016	21/07/2016	Reconstruction de voirie Cour Pierre Herbin	152 601,14	30 520,23	183 121,37
2016	21/07/2016	Reaménagement de la rue du Chemin de fer	141 646,56	28 329,31	169 975,87
2016	21/07/2016	Réaménagement de l'entrée de ville Square Paul TessierQuai St Père et rue Vieux Moulins	350 212,60	70 042,52	420 255,12
2016	07/09/2016	RUE SAINT DENIS, SECURISATION DES PIETONS A L'ANGLE DE LA RUE PAUL BERT	18 652,42	3 730,48	22 382,90
2016	13/09/2016	ACHAT D'ENROBEE A FROID	3 353,40	670,68	4 024,08
2016	14/10/2016	REMISE EN ETAT DES COUSSINS BERLINOISAVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	5 033,13	1 006,63	6 039,76
2016	20/10/2016	PARKING SAINT LAURENT AMENAGEMENT D UN PARKING DE 70 PLACES	120 784,69	24 156,94	144 941,63
2016	20/10/2016	RUE DES ANEMONESREAMENAGEMENT DES TROTTOIRS	232 309,38	46 461,88	278 771,26
2016	21/10/2016	RUE LOUIS BRAILLE - PURGE DU CARREFOUR	5 573,72	1 114,74	6 688,46
2016	28/10/2016	Evacuation et nettoyage du terrain parc des sports	2 541,46	508,29	3 049,75
2016	21/11/2016	Rue des Anémones, remise aux normes d'un poteaud'incendie	2 788,00	557,60	3 345,60
2016	21/11/2016	Rues de Nancy, de Lorraine, Girard, Luneville, du27août et Gallieni-Purges de voirie et gargouilles	11 623,14	2 324,63	13 947,77
2016	21/11/2016	9 RUE LOUISE - REFECTON DU TROTTOIR	3 461,55	692,31	4 153,86
2016	22/11/2016	REPRISE D'AFFAISSEMENT, PASSAGE DES ECOLES, PLACEDE L'EGLISE ET TAMPON QUAI SAVARIN	4 948,68	989,74	5 938,42
2016	25/11/2016	Achat d'absorbant	2 549,25	509,85	3 059,10
2016	30/11/2016	SQUARE PAUL TESSIER, TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATIONS DE NIVELLEMENT	52 201,57	10 440,31	62 641,88
2016	30/11/2016	BOULEVARD POMPIDOU, AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR MODIFICATION TERRE PLEIN	11 908,08	2 381,62	14 289,70
2016	30/11/2016	SQUARE HASLACH, RECONSTRUCTION DE L'ALLEE ENTRE LE PARKING DE LA TOUR ET LA RUE DE LA GLAISIERE	15 830,25	3 166,05	18 996,30
2016	30/11/2016	CHEMIN DE GOUVERNES - AU NIVEAU DU N°72CREATION D'UN PASSAGE PIETON SURELEVE	13 711,45	2 742,29	16 453,74
2016	30/11/2016	ACHAT DE MOBILIER URBAIN	13 812,00	2 762,40	16 574,40
2016	30/11/2016	PARKING FOCH, AMENAGEMENT D'UN SOCLE ETINSTALLATION DE L'OEUVRE "COSTA"	10 209,91	2 041,98	12 251,89
2016	21/12/2016	Rue Parmentier, restructuration de la voirie Phase 1: Réfection des trottoirs	105 531,54	21 106,31	126 637,85
2016	25/01/2016	Reprise de trottoirs rue des Etuves	1 885,10	377,02	2 262,12
2016	25/01/2016	Reprise ponctuelle du passage piétons sous la RD934 Avenue Andrée Malraux	2 238,60	447,72	2 686,32
2016	22/02/2016	Reprise de bordures et caniveaux Place du marché au blé	1 125,25	225,05	1 350,30
2016	22/02/2016	Reprise ponctuelle de voirie Allée des Frênes	2 442,88	488,58	2 931,46

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2016	04/04/2016	PURGE DE VOIRIE QUAI DE LA GOURDINE	2 083,20	416,64	2 499,84
2016	11/04/2016	ACHAT DE MATERIAUX	360,04	72,01	432,05
2016	07/06/2016	REPLACEMENT DES BORDURES, AVENUE RAYMOND POINCARÉ	1 734,51	346,90	2 081,41
2016	15/06/2016	ACHAT D'ABSORBANT	1 957,00	391,40	2 348,40
2016	07/10/2016	ACHAT DE SABLE	771,29	154,26	925,55
2016	14/10/2016	PURGE DE VOIRIE, CHEMIN PERDU	2 484,38	496,88	2 981,26
		SOUS TOTAL 2016	1 536 846,98	307 369,40	1 844 216,38
2017	16/01/2017	Modification du mobilier urbain, rue du Chemin de Fer	4 008,63	801,73	4 810,36
2017	16/01/2017	Reprise d'affaissement, rue des Tilleuls, rue Alphonse Manoeau	6 279,64	1 255,93	7 535,57
2017	27/01/2017	Avenue Raymond Poincaré, sécurisation du site l'ancienne DDE (suite départ gens du voyage)	2 709,90	541,98	3 251,88
2017	07/02/2017	Réfection de voiries angle Peduzzi Léo Gausson	4 175,61	835,12	5 010,73
2017	08/02/2017	Achat d'enrobée à froid	3 353,40	670,68	4 024,08
2017	17/02/2017	Travaux de réaménagement des entrées de ville	18 797,15	3 759,43	22 556,58
2017	21/02/2017	Reprise des fosses d'arbres, Maternelle Jean Macé	7 157,52	1 431,50	8 589,02
2017	24/02/2017	Carrefour avenue Camille Pissaro et boulevard Georges Pompidou, aménagement du rond-point	7 009,09	1 401,82	8 410,91
2017	28/02/2017	achat de mobilier urbain - corbeille et cendrier	4 800,00	960,00	5 760,00
2017	28/02/2017	Déplacement et mise aux normes PMR de l'arrêt de bus "DELAMBRE"	14 330,13	2 866,03	17 196,16
2017	28/02/2017	Rue Parmentier, restructuration de la voirie Phase 2 : réfection de la chaussée	70 854,49	14 170,90	85 025,39
2017	09/03/2017	Purges sur trottoir sur diverses rues et pose de clous rue des Lions	9 711,90	1 942,38	11 654,28
2017	09/03/2017	Purge du chemin ru Bichet	4 921,30	984,26	5 905,56
2017	20/03/2017	Purge sur chaussée, 37 allée Louis Braille	3 058,29	611,66	3 669,95
2017	29/03/2017	Achat d'enrobé à froid	3 353,40	670,68	4 024,08
2017	30/03/2017	Rue Pierre Lactique, réfection de pavés et bordures	3 134,45	626,89	3 761,34
2017	30/03/2017	rue Marthe Aureau reprise d'une partie de la chaussée et du trottoir suite affaissement	7 226,15	1 445,23	8 671,38
2017	03/05/2017	Pré aux ruches, création d'une bouche d'arrosage	3 947,40	789,48	4 736,88
2017	11/05/2017	Remise en place du caniveau central, rue Gibert	8 295,05	1 659,01	9 954,06
2017	11/05/2017	Travaux allée Lucien Griveau Pose et dépose de barrières	4 309,42	861,88	5 171,30
2017	11/05/2017	Pose de panneaux déviation D934	3 151,07	630,21	3 781,28
2017	08/06/2017	Avenue R. Poincaré, aménagement d'un passage piétons sécurisé au niveau des carrefours	12 318,32	2 463,66	14 781,98
2017	08/06/2017	Au niveau du 16 rue du 27 août 1944, réaménagement du trottoir	20 518,07	4 103,61	24 621,68

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2017	08/06/2017	reprise ponctuelle de l'allée piétonne d'accès à la médiathèque	5 998,08	1 199,62	7 197,70
2017	08/06/2017	Au niveau du n°21 rue du 27 août, remise en état du coussin berlinois	3 290,73	658,15	3 948,88
2017	08/06/2017	Allée Edouard Cortès, reprise d'un îlot en enrobé	3 575,88	715,18	4 291,06
2017	08/06/2017	Avenue André Malraux, sécurisation des accès au parking du tennis couvert	3 700,70	740,14	4 440,84
2017	09/06/2017	Aménagement d'une aire d'apport volontaire allée des Goujons	4 812,68	962,54	5 775,22
2017	09/06/2017	TERRAIN D'ALEMBERT, AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SURELEVÉ POUR PROTEGER L'ACCES AU TERRAIN	6 838,20	1 367,64	8 205,84
2017	15/06/2017	Purges de voirie, avenue Georges Clémenceau, rue des Violettes, Cossec	5 682,25	1 136,45	6 818,70
2017	30/06/2017	REFECTION DES ALLEES DU CHEMINEMENT PIETON AVENUE ALBERT CAMUS ET RESIDENCE	6 972,15	1 394,43	8 366,58
2017	30/06/2017	AVENUE DU GENERAL LECLERC PARKING DES COMMERÇANTS MISE EN OEUVRE DE BETON EN RIVE	5 100,57	1 020,11	6 120,68
2017	30/06/2017	REFECTION DU GIRATOIR RUE SAINT DENIS, AVENUE RAYMOND POINCARE	3 850,30	770,06	4 620,36
2017	07/07/2017	CREATION D UN ACCES PIETON	25 985,28	5 197,06	31 182,34
2017	01/08/2017	RUE DE MARNE, INSTALLATION DE COUSSIN BERLINOIS	4 418,68	883,74	5 302,42
2017	01/08/2017	CREATION DU PARVIS DE L'ESPACE CHARLES VANEL	83 882,23	16 776,45	100 658,68
2017	01/08/2017	QUAI DE LA GOURDINE, REPRISE PONCTUELLE DE DESORDRE SUR LA VOIRIE	3 045,45	609,09	3 654,54
2017	01/08/2017	NETTOYAGE DE LA RUE (PASSAGE DES ECOLES)	2 691,00	538,20	3 229,20
2017	25/08/2017	Réaménagement des trottoirs rue Alphonse Manceau	22 833,93	4 566,79	27 400,72
2017	12/09/2017	TRAVAUX ORLY PARC	2 977,35	595,47	3 572,82
2017	18/09/2017	Travaux de mise en sécurité - avenue du Stade	4 503,99	900,80	5 404,79
2017	18/09/2017	ACHAT D'ABSORBANT	3 353,40	670,68	4 024,08
2017	06/10/2017	Chemin de Gouvemes, création de stationnement et aménagement des trottoirs aux normes PMR	99 877,23	19 975,45	119 852,68
2017	06/10/2017	Aménagement d'un ensemble de bornes automatiques sur le périmètre de la place Fontaine	145 156,11	29 031,22	174 187,33
2017	06/10/2017	rue Jean Monnet, suppression de l'espace vert entre le parking et le collège des 4 Arpents	7 371,75	1 474,35	8 846,10
2017	06/10/2017	rue Le Notre- Réfection du trottoir côté logements collectifs	5 554,69	1 110,94	6 665,63
2017	10/10/2017	AVENUE DE ROTSCCHILD - SECURISATION DUTROTTOIR	4 282,92	856,58	5 139,50
2017	12/10/2017	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT	5 304,00	1 060,80	6 364,80
2017	12/10/2017	Reprise d'affaissements sur chaussée et trottoir - quartier des Chauffernes	3 919,88	783,98	4 703,86
2017	12/10/2017	POSE DE POTELETS A MEMOIRE DE FORMERUE DELAMBRE ANGLE DES VIEUX MOULINS	4 592,00	918,40	5 510,40
2017	17/10/2017	Sécurisation et reprise du trottoir et la voie d'accès- avenue André Malraux	18 018,92	3 603,78	21 622,70
2017	17/10/2017	Purge de voirie - rue David Boilat	3 161,10	632,22	3 793,32
2017	17/10/2017	Reprise d'enrobé sur le trottoir face au n°10 rue de la Grange du Bois	4 163,14	832,63	4 995,77

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2017	24/10/2017	ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS POUR LA VOIRIE	12 465,00	2 493,00	14 958,00
2017	06/11/2017	Aménagement et sécurisation du carrefour, rue JeanMoulin et rue Henri Jardin	3 297,37	659,47	3 956,84
2017	10/11/2017	Aménagement du parvis de l'espace Charles Vanel	36 217,68	7 243,54	43 461,22
2017	29/11/2017	Reprise des fausses d'arbres - boulevard Alsace	4 481,96	896,39	5 378,35
2017	05/12/2017	Reprise de la voirie, chemin vert (nids de poule)	4 063,05	812,61	4 875,66
2017	18/01/2017	Achat de matériaux	760,00	152,00	912,00
2017	25/01/2017	Dépose du kiosque et réfection du trottoir - allée Vieille et Gentil	1 331,00	266,20	1 597,20
2017	31/01/2017	Réfection de l'entrée, parking TOTEM	972,94	194,59	1 167,53
2017	06/03/2017	Achat de fournitures (mignonnette)	248,64	49,73	298,37
2017	09/03/2017	Parking Foch, mise en place de deux barrières et purge des fosses d'arbres	1 468,47	293,69	1 762,16
2017	09/03/2017	Purge sur trottoir au 11, rue Delambre	1 184,40	236,88	1 421,28
2017	09/03/2017	Carrefour rue Gambetta angle rue de chemin de Fer Reprise de pavés	1 203,68	240,74	1 444,42
2017	10/03/2017	achat de matériaux (mignonnette)	248,64	49,73	298,37
2017	10/03/2017	Square Paul Tessier, modification de mobilier urbain	2 082,75	416,55	2 499,30
2017	20/03/2017	Réfection du trottoir angle rue Léo Gausson et rue Cavallo Peduzzi	1 159,70	231,94	1 391,64
2017	20/03/2017	Rue de la Glaisière purge de voirie et pavés	2 029,61	405,92	2 435,53
2017	25/04/2017	Site ancienne DDE - Sécurisation du site Protection accès du site suite évacuation des Roms	716,46	143,29	859,75
2017	25/04/2017	Achat de ciment	420,56	84,11	504,67
2017	25/04/2017	Achat de fournitures (BETON ET MORTIER)	1 366,82	273,36	1 640,18
2017	25/04/2017	Quai de la Gourdière, sécurisation accès pré aux Ruches	1 024,26	204,85	1 229,11
2017	03/05/2017	Pose de mobiliers urbains	2 104,07	420,81	2 524,88
2017	03/05/2017	ACHAT D'ABSORBANT	1 874,60	374,92	2 249,52
2017	11/05/2017	rue André Malraux, sécurisation de l'accès aux tennis couvert	1 428,84	285,77	1 714,61
2017	30/06/2017	PURGE SUR TROTTOIR N°7, RUE EUGENE PREVOT	1 546,96	309,39	1 856,35
2017	01/08/2017	RUE CAVALLLO PEDUZZI, POSE D'UN BANC DESCELLE	1 140,89	228,18	1 369,07
2017	06/10/2017	Reprise d'enrobée rue Louis Braille	2 272,23	454,45	2 726,68
2017	06/10/2017	Reprise d'une purge sur voirie rue du 27 août 1944	1 162,77	232,55	1 395,32
2017	06/10/2017	Repris regard d'assainissement - rue Georges Guyemer	1 002,46	200,49	1 202,95
2017	06/10/2017	Reprise d'une purge sur trottoir et chaussée - ruede Plateau angle de la rue Bellevue	1 999,80	399,96	2 399,76
2017	06/10/2017	Reprise des purges de fosses d'arbre - Boulevard Maréchal Gallieni	2 042,22	408,44	2 450,66

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2017	06/10/2017	Avenue Georges Clémenceau, réparation nids de poules devant le garage Marquet	606,93	121,39	728,32
2017	06/10/2017	Rue Saint-Denis, refécution de l'entrée du parkingcinéma le Cinq	1 952,19	390,44	2 342,63
2017	06/10/2017	64 allée Louise Braille, purge sur chaussée	2 272,23	454,45	2 726,68
2017	06/10/2017	Parking Macheret - modification d'une rampe d'accès	606,34	121,27	727,61
2017	06/10/2017	rue du 27 août 1944 - remplacement du mobilierurbain (barrières) suite à un accident	1 360,20	272,04	1 632,24
2017	06/10/2017	Impasse Guynemer - purge ponctuelle de la chaussée	992,31	198,46	1 190,77
2017	06/10/2017	rue Macheret - changement de bordures	489,72	97,94	587,66
2017	12/10/2017	PURGE DU TROTTOIR - RUE SAINT LAURENT	1 348,76	269,75	1 618,51
2017	17/10/2017	FOURNITURE ET POSE DE BARRIERES DEVANT ECOLEMATERNELLE FORT DU BOIS	2 110,50	422,10	2 532,60
2017	30/10/2017	PURGES DE VOIRIE 35 AVENUE ERNEST RENAN	754,43	150,89	905,32
2017	06/11/2017	SECURISATION DE L'ACCES, GYMNASSE THIERRY REYCHAMPS TORTU	1 690,00	338,00	2 028,00
2017	06/11/2017	ALLEE DES CARPES REPRISE DE TROTTOIR	1 557,70	311,54	1 869,24
2017	05/12/2017	Purge de voirie - 17 rue de Bellevue	764,80	152,96	917,76
2017	05/12/2017	Pose de potelets - Passage des Ecoles	671,49	134,30	805,79
		SOUS TOTAL 2017			
2018	18/01/2018	RUE SAINT DENIS- SUPPRESSION DES FOSSES/ARBRES	842 830,41	168 566,08	1 011 396,49
2018	18/01/2018	PARKING DU RESERVOIR MISE EN PLACE DE BARRIERES (parking des commerçant du marché)	2 606,00	521,20	3 127,20
2018	18/01/2018	ACHAT D'ENROBEE A FROID	3 570,00	714,00	4 284,00
2018	29/01/2018	RESTRUCTURATION DE LA VOIRIERUE D AUSTERLITZ	3 360,00	672,00	4 032,00
2018	14/02/2018	ACHAT DE MATERIAUX (SEL DE DENEIGEMENT ET ENROBEE)	132 659,50	26 531,90	159 191,40
2018	21/02/2018	SECURISATION PAR BORNES AUTOMATIQUES DE L'ACCES A LA ZONE PIETONNE SUR LA RUE SAINT PAUL	6 847,20	1 369,44	8 216,64
2018	28/02/2018	Purge sur la chaussée du Quai Savarin	31 024,75	6 204,95	37 229,70
2018	12/03/2018	Petits travaux d'entretien de la voirie - diverses rues	3 770,00	754,00	4 524,00
2018	12/03/2018	NP - Fournitures / Pose de bastaings pour lutter contre LA crue en bord de Marne	24 925,00	4 985,00	29 910,00
2018	12/03/2018	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT	17 684,00	3 536,80	21 220,80
2018	14/03/2018	REPRISE DE VOIRIE SUR TROTTOIR - 12 ALLEEDES TILLEULS	2 652,00	530,40	3 182,40
2018	28/03/2018	ACHAT D'ENROBEE A FROID	3 370,50	674,10	4 044,60
2018	28/03/2018	SECURISATION DU PARKING MARQUET - AVENUE DUMARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	3 360,00	672,00	4 032,00
2018	28/03/2018	TRAITEMENT HYDRO-DERAPANT DE DALLE CALCAIRECENTRE VILLE	6 140,00	1 228,00	7 368,00
2018	30/03/2018	Refécution du cheminement derrière l'église SaintMichel Avenue du Stade	22 107,50	4 421,50	26 529,00
			5 780,00	1 156,00	6 936,00

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2018	24/04/2018	CARREFOUR ALLEE L.BRAILLE/E.GREVIN:MODIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA VOIE ET DES TROTTOIRS	28 755,00	5 751,00	34 506,00
2018	24/04/2018	MODIFICATION DE LA VOIRIE ET AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE DEPOSE MINUTE: AVENUE BONNET	9 449,30	1 889,86	11 339,16
2018	24/04/2018	REPRISE DE L'ARRET DE BUS SUITE A LA DEGRADATION DU BITUME - AVENUE CAMILLE PISSARRO	4 690,00	938,00	5 628,00
2018	04/05/2018	Reprise des pavés sur le parvis de l'Eglise côté petite porte - Parking Mairie	2 639,00	527,80	3 166,80
2018	17/05/2018	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	9 935,00	1 987,00	11 922,00
2018	17/05/2018	REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES VOIRIES DE LA COMMUNE	14 080,00	2 816,00	16 896,00
2018	17/05/2018	ACHAT D'ENROBE A FROID (SEAU)	1 344,00	268,80	1 612,80
2018	18/05/2018	Achat de barrières pour le mobilier urbain	2 715,00	543,00	3 258,00
2018	25/05/2018	réaménagement de la voirie chaussée et trottoirs cours de l'Abbaye	239 901,49	47 980,30	287 881,79
2018	04/06/2018	REAMENAGEMENT DE L'ACCES AU SQUARE - AVENUE ALBERT CAMUS	1 529,00	305,80	1 834,80
2018	12/06/2018	NP- RECONSTRUCTION PONCTUELLE DE VOIRIES	63 140,00	12 628,00	75 768,00
2018	12/06/2018	DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE SUR LA COMMUNE - MAI 2018	16 655,00	3 331,00	19 986,00
2018	12/06/2018	NP PARKING VANEL - REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DU PARKING ET CREATION DE 7 PLACES DE STATIONNEMENT	3 589,00	717,80	4 306,80
2018	12/06/2018	RUE GAMBETTA ANGLE RUE DES TANNERES SECURISATION DU PASSAGE PIETONS	1 030,00	206,00	1 236,00
2018	12/06/2018	PARKING FOCH - REPRISE DES ENROBES	1 440,00	288,00	1 728,00
2018	13/06/2018	ACHAT D'ABSORBANT EN SEAU	2 100,00	420,00	2 520,00
2018	13/06/2018	ACHAT D'ENROBEE EN VRAC	190,00	38,00	228,00
2018	13/06/2018	NP AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE PRESENTATION DECONTENEURS - RUE JEANNE D'ARC	5 540,00	1 108,00	6 648,00
2018	13/06/2018	NP REAMENAGEMENT DU CHEMIN PIETONS - ALLEE PIETONNE CAMUS	4 317,50	863,50	5 181,00
2018	13/06/2018	NP MISE EN SECURITE PARKING TOTEM	570,00	114,00	684,00
2018	13/06/2018	NETTOYAGE DU SQUARE JEANNE D'ARC ET TRAITEMENT HYDRO DECAPANT QUAI DE LA GOURDINE	7 437,00	1 487,40	8 924,40
2018	20/06/2018	NP DEPOSE ET POSE POTELETS POUR SECURISATION DE L'ACCES ET PASSAGE PIETONS PASSAGE DES ECOLES	1 510,00	302,00	1 812,00
2018	20/06/2018	NP REFLECTION PONCTUELLE DE L'ALLEE 23 AVENUE ALBERT CAMUS	3 275,50	655,10	3 930,60
2018	20/06/2018	NP FOURNITURE ET POSE DE POTELETS - SECURISATION L'ACCES COLLEGE DES 4 ARPENTS	1 530,00	306,00	1 836,00
2018	20/06/2018	NP DEPOSE DE BARRIERES EXISTANTES ET POSE DE NOUVEAUX MOBILIERES - HAUTS DE LAGNY	3 450,00	690,00	4 140,00
2018	20/06/2018	AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PETITESENTE VERTE	224 773,35	44 954,67	269 728,02
2018	27/06/2018	REALISATION AIRE DE STOCKAGE DE CONTENEURS ACCESSABLE DU TOTEM AVENUE ANDRE MALRAUX	7 469,50	1 493,90	8 963,40
2018	27/06/2018	RUE PARMENTIER TRAVAUX DE GENIE CIVIL EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	3 532,00	706,40	4 238,40
2018	31/07/2018	INTERVENTION POUR ENLEVEMENT DE GRAFFITIS CENTRE COMMERCIAL HAUTS DE LAGNY	2 736,00	547,20	3 283,20
2018	02/08/2018	ACHAT D'ENROBE EN VRAC POUR LE SERVICE VOIRIE	672,00	134,40	806,40

TRAVAUX VOIRIE

Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2018	02/08/2018	ACHAT DE BETON ET MORTIER POUR SERVICE VOIRIE		
2018	02/08/2018	NETTOYAGE MONUMENTS AUX MORTS CIMETIERE	160,20	961,20
2018	03/08/2018	REPRISE SUITE A UN AFFAISSEMENT SQUARE JEANNE D'ARC	1 574,00	9 444,00
2018	03/08/2018	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE DIVERSES VOIES	1 631,00	9 786,00
2018	06/09/2018	TRAVAUX DE VOIRIE MOIS D'AOUT 2018	2 377,40	14 264,40
2018	16/10/2018	NP FR/POSE DE POTELETS PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	916,40	5 498,40
2018	19/10/2018	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT	555,00	3 330,00
2018	24/10/2018	NP FOURNITURE DE PAVES PORPHYRE ROUGE	1 068,00	6 408,00
2018	31/10/2018	APCP REALISATION DU GENIE CIVIL POUR LA VIDEOPROTECTION EN CENTRE VILLE	1 033,50	6 201,00
2018	02/11/2018	REFECTION TROTTOIRS ET CHEMINEMENT AVENUE RAYMOND POINCARE	52 511,16	315 066,96
2018	02/11/2018	RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE - RUE DE NANTES	3 329,00	19 974,00
2018	02/11/2018	RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE(SECURISATION TROTTOIRS) RUE A BREBION	31 842,50	191 055,00
2018	02/11/2018	RECONSTRUCT VOIRIE MISE AUX NORMESPMR DEPOSE MINUTES RUE A BREBION	5 790,40	34 742,40
2018	02/11/2018	FOURNITURE ET POSE DE BORNESAUTOMATIQUES RUE DU CHEMIN DE FER	44 146,80	264 880,80
2018	02/11/2018	REAMENAGEMENT DES ABORDS ET ESPACES VERTS ESCALIER PARMENTIER	28 992,66	173 955,96
2018	07/11/2018	NP PLACE ALNWICK REPRISE D'ENROBE DEGRADEAU NIVEAU DE LA CUISINE CENTRALE	2 492,00	14 952,00
2018	07/11/2018	NP 24 CHEMIN DES HAUTS BOUILLONS REPRISE D'UN TROTTOIR AFFAISSE	871,20	5 227,20
2018	08/11/2018	COMPLEMENT TRAVAUX AMENAGEMENTJARDINS FAMILIAUX PETITE SENTE VERTE	657,50	3 945,00
2018	13/11/2018	REPRISE D'UNE TRANCHEE RUE SAINT LAURENT	21 010,00	25 212,00
2018	13/11/2018	ABAISSEMENT DE BORDURES AU NIVEAU DES PASSAGES PIETONS RUE SAINT DENIS RUE PARMENTIER	3 150,00	3 780,00
2018	16/11/2018	REFECTION PARTIELLE DU TROTTOIR - CHEMIN DE LAGRANDE VOIRIE	4 902,50	5 883,00
2018	16/11/2018	NP ACHATS DE FOURNITURES	848,00	5 088,00
2018	21/11/2018	NP MISE EN PLACE DE PORTIQUES DE GABARITPARKING FOCH	2 813,67	3 376,40
2018	04/12/2018	QUAI DE LA GOURDINE : RECONSTRUCTIONPONTUELLE DE LA VOIRIE	13 090,00	15 708,00
2018	05/12/2018	AMENAGEMENT DE L'ENTREE AU NIVEAU DU GIRATOIREAVENUE GROUARD	5 520,00	6 624,00
2018	18/01/2018	PARKING CHARPENTIER, REPARATION DE LA BARRIERE D'ACCES	23 235,00	27 882,00
2018	18/01/2018	ACCES CUISINE CENTRALE, REMPLACEMENTD'UNE BARRIERE	818,00	981,60
2018	18/01/2018	ACHAT DE BETON ET MORTIER	1 350,00	1 620,00
2018	28/02/2018	Reprise de purge sur la voirie chemin du Champs Tortu	1 602,00	1 922,40
2018	12/03/2018	ACHAT D'ENROBEE EN VRAC	944,00	1 132,80
			274,00	328,80

TRAVAUX VOIRIE

	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2018	28/03/2018	SECURISATION DU CHEMIN DES MARÂTRES	1 140,00	228,00	1 368,00
2018	03/04/2018	SUPPRESSION D'UN PASSAGE PIETON AVENUE DE ROTHSCHILD	1 662,00	332,40	1 994,40
2018	07/11/2018	NP CHEMEIN DE LA GRANDE VOIRIE REPRISE DES BORDURES DE TROTTOIR DEGRADEES	1 868,00	373,60	2 241,60
2018	16/11/2018	SECURISATION DES ACCES CONTRE LES INTRUSIONS RUE DU CANADA ET CHEMIN DE LA GRANDE VOIRIE	1 460,00	292,00	1 752,00
2018	16/11/2018	REPRISE D'UN TROTTOIR EN BETON ALLEE ALPHONSELINT	728,00	145,60	873,60
2019	30/01/2019	PURGE SUR VOIRIE RUE DU CHATEAU FORT	4 680,00	936,00	5 616,00
2019	30/01/2019	REPRISE EFFONDREMENT SUR VOIRIE AVENUE DU GENERAL LECLERC	3 454,00	690,80	4 144,80
2019	08/02/2019	ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT	5 340,00	1 068,00	6 408,00
2019	08/02/2019	ACHAT DE FOURNITURES TYPE MORTIERS ET BETONS	1 993,60	398,72	2 392,32
		SOUS TOTAL 2018	1 944 869,46	388 973,89	2 333 843,35
		TOTAL GENERAL	6 637 208,37	1 326 827,51	7 964 035,88

